

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

30 Novembre 2021

Le mardi 30 novembre 2021 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 24 novembre 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, DEL Fanny, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, BECART Hubert, PERRIN Claire, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVITZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, FERRARI Laura, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, VALLA Angélique, PELAEZ Louis, COUDER Cécile, COHADE Christophe, AZCUE Mathieu.

Excusés pouvoir : AUZAL Jean-François, BACHA HIMEUR Samira, CHASTAN Marine, EVA Anne-Rose, GUELPA-BONARO Philippe, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin, RUNEL Sandrine

Excusés :

Absents : JENN Emmanuelle

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mardi 30 novembre 2021



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de M. Olivier BERZANE,
Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose d'ouvrir la séance de ce dernier Conseil d'arrondissement de l'année.

J'aurais aimé pouvoir le clôturer par un moment de convivialité, mais la situation sanitaire nous oblige à y renoncer.

Nous avons le plaisir d'accueillir un important public, il s'agit d'un groupe d'étudiants, accompagnés d'un enseignant, qui se destinent à gérer notamment des équipements publics ou des centres sociaux. Ils ont souhaité un temps d'échange avec moi et pouvoir assister à notre assemblée, pour tout ou partie, selon sa durée. L'ordre du jour n'est pas si chargé que cela, je ne pense pas que ce soit trop long.

Nous devons également répondre à deux questions du CICA avant le début de ce conseil. Il se trouve que la personne qui devait venir nous poser ces questions est malade et s'excuse. Plutôt que de lire les questions et les réponses, j'ai fait le choix de reporter cela au conseil de début d'année, si vous le voulez bien.

Nous passons donc directement à l'ouverture de notre séance, en débutant par la désignation de la secrétaire de séance. Si vous en êtes d'accord, je propose de désigner Angélique VALLA secrétaire de séance.

Madame VALLA, vous êtes désignée secrétaire de séance, je vous passe la parole pour l'appel.

Mme VALLA.- Merci à vous, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

(Mme VALLA procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Avant de passer à l'ordre du jour, le quorum étant atteint, j'ouvre la séance de ce Conseil d'arrondissement.

Je vais vous faire un petit point traditionnel d'actualité sur l'arrondissement depuis notre dernière réunion.

Il s'agit d'un certain nombre de sujets, qui ont déjà été portés à votre connaissance par le biais notamment des communications que l'on est amené à faire sur la page de la mairie ainsi que sur son site.

En effet, nous avons lancé l'opération du renouvellement urbain du quartier Mermoz Sud, avec la pose symbolique de la première pierre de rénovation et d'extension du bâtiment O, GrandLyon Habitat étant porteur de ce projet.

Vous aurez pu le voir en circulant dans l'arrondissement, après les travaux de piétonnisation de certaines rues devant les écoles une cinquantaine d'arbres ont été implantés, devant les écoles Anne Sylvestre et Charles Péguy. Puis devant le lycée Lumière, où cela s'est accompagné de la fin des travaux de la rue Antoine Lumière, avec un nouveau tronçon de piste cyclable en site propre et donc l'implantation d'arbres supplémentaires.

Le lancement de l'opération de requalification de l'avenue des

Frères Lumière, avec une première réunion d'information à l'attention des structures du quartier en mairie d'arrondissement.

Nous avons également organisé à l'Espace Citoyen une concertation sur la Ville 30, qui nourrira les arbitrages finaux qui seront rendus pour la Ville.

Vendredi dernier, nous avons lancé au PIMMS des États-Unis le Baromètre du non-recours au droit, qui est expérimenté dans le 7^{ème} et le 8^{ème} arrondissement de Lyon.

Vous l'avez probablement vu circuler dans nos rues, mais tout le monde n'est pas forcément informé. Il s'agit de l'inauguration, avec le président de la Métropole, de la nouvelle ligne de bus C16 qui traverse notre arrondissement. Cette ligne est maintenant intégralement équipée de bus électriques neufs, avec un certain nombre de services à l'intérieur.

La signature, la semaine dernière également, en mairie du 8^e arrondissement, du protocole sur la mise en œuvre d'une politique pénale territoriale de proximité, en présence du maire de Lyon, du procureur de la République, du directeur départemental de la sécurité publique du Rhône et du directeur territorial de la PJJ. Une première audience a lieu cette semaine, ce vendredi 3 décembre, sur un certain nombre de faits, déjà relevés par notre police.

Le début à venir des travaux de création des rues Beltrame et Makeba, qui ont donné suite à une réunion d'information des riverains, avec l'adjoint Mobilité du 8^{ème} arrondissement.

Enfin, l'installation du Conseil d'arrondissement des enfants, que va nous présenter plus précisément Mme MARAS.

Mais avant de vous passer la parole, je voudrais vous dire deux mots sur l'incendie qui, dans la nuit du 21 au 22 novembre, a partiellement détruit l'Intermarché de la rue Berthelot.

J'avais en effet eu l'occasion de recevoir, le 2 septembre

dernier, M. et Mme SUIFFET, propriétaires de ce magasin. Ils m'avaient d'ailleurs convié à son inauguration, à laquelle mon emploi du temps ne m'a pas permis de participer.

C'est donc assez naturellement, comme je le fais lorsque survient ce type de drame dans l'arrondissement, que j'ai décroché mon téléphone pour m'enquérir auprès de Mme SUIFFET des conséquences de ce drame pour son magasin, pour son personnel et pour son avenir, et lui faire part de tout mon soutien ainsi que de celui de la mairie d'arrondissement.

En effet, l'incendie a détruit un appartement, heureusement vide, et très fortement endommagé le magasin, notamment par la propagation des fumées. Les denrées périssables ont été jetées et ce qui était récupérable a été donné à des associations spécialisées. Le personnel du magasin est donc en chômage technique pour une période de cinq à six mois, le temps des travaux de remise en état du magasin et de son réapprovisionnement.

J'ai également fait un point, comme à chaque fois, avec le commissariat de police qui a enregistré la plainte. La vidéo du magasin a permis de voir qu'il s'agit bien d'un incendie criminel, déclenché à partir d'un feu de palettes, par un homme dont le visage était masqué par une capuche. L'enquête est donc maintenant dans les mains de la Sûreté départementale, qui va mener les investigations nécessaires pour retrouver l'auteur des faits, je ne peux vous en dire plus ici. J'ai donc convenu avec la propriétaire du magasin de nous tenir mutuellement informés de l'évolution de l'enquête.

C'est la première fois que je suis amené à vous faire part de la manière donc je réagis face à ce type de situation. Cela se produit un certain nombre de fois, sur différentes formes de faits, sans que cela nécessite que je me répande sur le sujet, et bien qu'on ne reste pas inactifs et que je me refuse à faire des commentaires sur les réseaux sociaux.

Je veux donc ici très fortement regretter que cette situation ait été utilisée pour m'attaquer personnellement, sur ces mêmes réseaux sociaux, en m'accusant d'une incapacité à éprouver une quelconque empathie envers les victimes et les salariés. Il me semble que tout n'est pas bon pour livrer combat en politique. Il est des combats honorables, et d'autres plus misérables. Une limite a clairement été franchie, et je me refuse à débattre avec quiconque utilise de telles méthodes.

Contrairement à ce que j'ai lu dans ce même message, notre arrondissement change, je peux vous l'assurer. Et croyez-moi, il changera encore.

Madame MARAS, je vous passe la parole pour faire un point sur le Conseil des enfants.

Mme MARAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues.

Je suis ravie de prendre la parole au sujet du Conseil d'arrondissement des enfants. Vous savez que c'est un engagement de campagne, que nous sommes ravis de concrétiser. Je voulais donc revenir en quelques mots sur le lancement du Conseil d'arrondissement des enfants et sur son fonctionnement.

La plénière de lancement a eu lieu le 17 novembre dernier. Il y avait beaucoup de joie et d'enthousiasme, une salle comble, avec de nombreux parents d'élèves, des habitants, des enseignants et des animateurs périscolaires, tous présents ce jour-là. Donc, un très beau début de projet. Également, tous les élus de ce conseil ont été bien sûr conviés.

Concernant les objectifs de ce projet, il y a bien sûr les objectifs principaux et classiques d'un Conseil des enfants, comme impliquer les enfants dans les décisions qui les concernent, renforcer l'éducation à la citoyenneté ou renforcer la participation d'une manière générale. Mais nous souhaitons aller bien au-delà de ces objectifs, c'est la

force et la particularité du projet du 8^{ème} arrondissement, qui sont de permettre la participation de tous les élèves des neuf écoles impliquées dans ce projet.

Concrètement, un travail hebdomadaire est réalisé au sein de chaque école, sous un format participatif, avec l'aide des référents adultes formés à la méthode « Youth Organizing ». L'idée étant que dans chaque école les enfants aient l'occasion de développer des compétences d'écoute, d'expression, de débat et d'organisation collective. Et, *in fine*, de renforcer leur pouvoir d'agir.

Concernant les différentes étapes du projet, les enfants ont commencé à travailler sur l'étape d'écoute, qui va durer jusqu'à la prochaine plénière du 12 janvier prochain. Ensuite, ils passeront à la phase d'enquête, puis d'interpellation et enfin de validation de leur projet.

Vous savez que j'aime bien les chiffres, donc voici le Conseil d'arrondissement des enfants du 8^{ème} en quelques chiffres :

- Ce sont 20 adultes référents, formés à la méthode « les enfants s'organisent » ;
- Sur 5 demi-journées d'ateliers de formation, à destination des enseignants et des animateurs périscolaires ;
- Un travail hebdomadaire, que j'ai rapidement abordé, dans chaque école, avec l'appui des adultes référents ;
- 5 séances plénières dans l'année, pour 36 enfants élus, titulaires et suppléants ;
- 9 écoles participantes, publiques, REP, REP+, et une école privée. Je pense donc que l'on a une bonne représentativité de notre territoire ;
- Enfin, 1 400 enfants impliqués dans le projet.

J'en profite pour remercier une nouvelle fois les enseignants, les directions d'école, les directions ALAÉ et les animateurs périscolaires impliqués, qui sont particulièrement engagés dans la démarche et le projet.

Je conclurai par cette phrase : « *La démocratie s'apprend en s'exerçant dès le plus jeune âge* ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame MARAS.

J'ai trois demandes de déclarations liminaires des groupes Pour Lyon, Lyon en Commun et Les écologistes.

Monsieur LEVY, je vous passe la parole.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Tout d'abord, sur le dernier point évoqué par Mme MARAS, pour souligner la qualité du travail fourni sur le Conseil des enfants. Nous avons également approuvé, lors du dernier Conseil d'arrondissement, et comme vous l'avez dit dans votre conclusion, le fait que cela permettra de faciliter l'apprentissage de la démocratie, notamment auprès des plus jeunes. Aujourd'hui, nous effectuons cet exercice sur des jeunes plus âgés, mais cela va en effet dans le bon sens.

Ce qui ne va pas dans le bon sens, en revanche, Monsieur le Maire, c'est votre intervention en début de conseil, au cours de laquelle vous avez rappelé la pose de la première pierre sur le quartier de Mermoz. Opération pour laquelle vous n'êtes pas pour grand-chose, puisque tout avait été décidé durant le précédent mandat.

Et puisque vous faites régulièrement appel à la nécessité de se rassembler et de maintenir l'union, je regrette fortement que vous ayez choisi l'entre-soi pour cette pose de première pierre, et que vous n'ayez pas décidé d'associer l'opposition ainsi que ceux qui ne pensent pas forcément comme vous, à l'occasion de cette manifestation. Je le regrette, nous l'avons dit et nous l'avons écrit.

Tout comme nous avons regretté, nous l'avons déjà évoqué lors d'un précédent Conseil d'arrondissement, votre attitude devant

l'ouverture du magasin Intermarché. En effet, vous n'avez pas jugé opportun d'être présent au moment de l'inauguration et de l'ouverture du magasin. L'accueil en Mairie du 8^{ème}, vous l'avez évoqué, a également été, *a priori*, particulièrement froid, et c'est assez surprenant.

En effet, la Mairie du 8^{ème} arrondissement a été aux abonnés absents face à ce qui a été un véritable drame. On a évité le pire, car je vous rappelle que cet incendie a eu lieu au-dessus d'un immeuble d'habitation et, en effet, heureusement que des personnes âgées étaient absentes au moment de l'incendie, sans quoi nous aurions malheureusement eu plusieurs victimes à déplorer. Vous avez mis, Monsieur le Maire, trop de temps pour réagir.

Vous avez dû attendre, en effet, les réactions sur les réseaux sociaux. Cela a ému les riverains, cela a ému les propriétaires du magasin et je pense que lorsque, vous l'avez rappelé, une trentaine de personnes sont au chômage partiel, cela nécessite de votre part une réaction à hauteur de vos fonctions. Cela n'a pas été le cas, et je le regrette. Vous vous êtes rattrapé il y a très peu de temps, en les rappelant.

Nous aurions également apprécié que votre adjointe à la sécurité puisse se rendre sur place pour constater les dégâts auprès des propriétaires du magasin.

Nous aurions apprécié que votre adjoint à l'urbanisme se déplace également pour les accompagner dans un certain nombre de démarches pour le suivi du magasin, cela n'a pas été le cas. Ce n'est pas grave, vous avez fait un *mea culpa*.

Aujourd'hui, ce sera le cas à travers le suivi que vous vous engagez à faire, et nous espérons tous que les 30 salariés pourront retrouver leur activité rapidement dans ce magasin, et que les auteurs du délit seront également interpellés et jugés sévèrement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur MOURIER, vous avez la parole.

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8^{ème} arrondissement, chers étudiants également, qui nous ont fait le plaisir de venir.

J'aimerais commencer ce Conseil d'arrondissement par un hommage à notre histoire locale commune. Car, comment construire le futur, sans connaître ceux qui nous ont précédés ?

Je voudrais ici commémorer ce qui s'est passé fin novembre 1831, c'est-à-dire la première révolte des canuts. Il y a 190 ans, les tisseurs de soie de la Croix-Rousse, rejoints plus tard par des ouvriers, se soulèvent. C'est une révolte, qui est restée dans les mémoires communes sous le nom de « la révolte des canuts », menée par des ouvriers tisserands mal payés, les « ubérisés » de l'époque.

Car on peut se demander à présent qui sont les canuts d'aujourd'hui ? Comme le disait le dicton lyonnais, « *le fabricant mange quand il a faim, le canut quand il a du pain* ». Les grèves de ce début d'année, comme celle des livreurs à Grange-Blanche, à l'initiative de la CGT Livraison, ou encore le mouvement des AESH de ce début d'année scolaire, ne sont que la continuité de cette histoire de soulèvement.

Mal payée, exploitée, comment ne pas s'étonner que Lyon se révolte à l'époque, mais également aujourd'hui.

Aujourd'hui, dans un autre registre, comment ne pas s'étonner que Lyon se soulève, quand deux Parisiens viennent stigmatiser les habitants de la Guillotière ? Et donc, quand le représentant d'un mouvement fasciste entre à Lyon, c'est tout Lyon qui tressaute. Certes, il s'agit d'un événement aux portes de notre arrondissement, mais les habitants du 8^{ème} ne ressentent que trop les répliques de ce séisme. C'est une mise en scène grotesque, qui ne vise qu'à stigmatiser encore une seule population, les

musulmans.

Mais heureusement, Lyon était présente, et de nombreux manifestants et de nombreux citoyens sont venus s'opposer à la visite de ces deux personnages venus attiser la haine en vue des prochaines élections présidentielles. Je voudrais ici mettre en garde contre un candidat qui fait déjà tant de mal dans notre ville et dans notre arrondissement, on le voit déjà dans les discussions avec les habitants. Je voudrais également souligner que c'est la première fois qu'un candidat annonce sa candidature le jour où il est définitivement condamné pour incitation à la haine raciale, une sombre première.

À celles et ceux qui font du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie ou de l'essentialisme un fonds de commerce politique, vous nous trouverez toujours sur votre chemin.

Et gageons que le travail que nous accomplissons toutes et tous dans notre maison commune, cette mairie du 8^{ème}, apaise la ville, mais également les cœurs, et puisse apporter un peu plus d'harmonie entre les habitants et dans la société.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci M. MOURIER.

Madame DEL vous avez la parole.

Mme DEL.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais prendre la parole ce soir au nom de la majorité, soit des groupes politiques Les Écologistes, La Gauche Sociale et Écologique et Lyon en Commun.

Je voulais revenir ce soir sur plusieurs jours et semaines qui ont mis une fois de plus en lumière, hélas, les violences qui sont faites de manière quotidienne aux filles et aux femmes partout en France.

Ce ruban blanc que vous portez ce soir, Mesdames et

Messieurs les Élus, symbolise notre engagement commun à ne commettre ni ne tolérer aucun acte violent envers les femmes et les jeunes filles.

Les violences sexistes et sexuelles concernent toutes les femmes, tous les milieux sociaux et professionnels, l'espace public comme l'espace privé. Le festival « Brisons le silence », qui s'est achevé hier à Lyon, l'a d'ailleurs montré clairement. Et le monde politique n'est malheureusement pas différent du reste de la société française.

Il est important pour moi ce soir de relayer ici, et au sein de ce Conseil d'arrondissement, certains passages de l'appel que 285 femmes, signataires d'un « *Me Too* » politique, ont publié récemment, et auquel je m'associe pleinement.

« Nous, femmes, travaillons dans le milieu politique. Élues, collaboratrices, fonctionnaires, responsables associatives, militantes, qui côtoyons régulièrement les hommes politiques, mais avant tout citoyennes, appelons le monde politique à une réponse d'ampleur aux violences sexuelles et sexistes commises par leurs représentants. »

Au sein du Parlement, des mairies, des Conseils départementaux et régionaux, des hommes mis en cause, parfois condamnés pour viol, pour agression sexuelle, pour atteinte sexuelle sur mineurs ou pour violence conjugale, sont élus, malgré les discours affichés sur la lutte contre les violences faites aux femmes ».

Comment peut-on prétendre lutter lorsque les élus s'en rendent coupables ou complices ? Quand les partis cesseront-ils de se murer dans l'omerta ?

Pour dire « stop » aux violences sexistes et sexuelles, 7 500 personnes ont marché ce week-end à Lyon, à l'appel du collectif « Nous toutes ». À cette occasion, les personnes qui ont manifesté ont exigé que le monde politique prenne enfin en compte le mouvement *Me Too*, que les élus et les cadres des partis signent en masse un engagement en trois points, contre les violences sexistes et sexuelles en politique, et que

chacune et chacun, victimes et témoins, citoyennes et citoyens, appellent les partis sur leur engagement et leur détermination à éradiquer les violences en leur sein.

Pour conclure mon intervention, je voulais saluer ici le courage de Ninon GUINEL, ancienne cheffe de cabinet de Grégory DOUCET, maire de Lyon, qui a eu le courage de parler de l'agression dont elle a été victime par un cadre d'Europe écologie les Verts. Aucun parti n'est malheureusement épargné.

Chacune et chacun d'entre nous doit pouvoir s'élever contre les violences au sein de son groupe politique, quel qu'il soit, accueillir la parole avec bienveillance, et surtout agir.

Je le redis, nous, élus, devons être exemplaires et ne pas se contenter de porter ce ruban blanc ce soir.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame DEL.

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Très brièvement, je voulais associer notre groupe à la déclaration de Mme DEL.

Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci, nous le ferons.

Si vous en êtes d'accord Madame DEL ?

Mme DEL.- Oui bien sûr.

Mme FERRARI.- Vous pouvez associer notre groupe également.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame FERRARI, nous l'associerons également.

1. Adoption du procès-verbal du 24 juin 2021

M. LE MAIRE.- Nous passons à l'examen de notre ordre du jour, en débutant par le vote du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021.

Y a-t-il des remarques (*Non*)

Je le mets au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 19 octobre 2021 est adopté à l'unanimité, merci.

Nous passons à l'examen des délibérations.

Je vous informe que les rapports 3077, 3259 et 3292 ont été retirés.

2. Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein des Conseils d'école

M. LE MAIRE.- Nous passons à l'examen de la délibération 2021-09, qui concerne des modifications entre titulaires et suppléants en Conseil d'école des écoles Jean GIONO, maternelle et élémentaire, Simone SIGNORET et Combe Blanche.

Pour l'école Jean GIONO, nous proposons Michèle LE DILY en tant que titulaire et Clotilde FLAMENT en tant que suppléante.

Pour l'école Jean GIONO élémentaire, Jean-Luc GIRAULT en tant que titulaire et Clotilde FLAMENT en tant que suppléante.

Pour l'école Simone SIGNORET, Marie-Claude DURAND en tant que titulaire et Touria EL GANNOUNI en tant que suppléante.

Pour l'école Combe Blanche, Claire PERRIN en tant que

titulaire et Philippe PRIETO en tant que suppléant.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je le mets au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Valérie ROCH pour l'état spécial pour l'exercice 2022 concernant la dotation aux arrondissements.

3. État spécial pour l'exercice 2022

Mme ROCH.- Merci Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Comme nous l'avons voté lors de notre Conseil d'arrondissement du 14 septembre, et au vu de la délibération du Conseil municipal du 30 septembre, je vous rappelle le montant de la dotation qui a été allouée à notre arrondissement, qui s'élèvera pour 2022 à 833 731 €.

Ces recettes de fonctionnement sont constituées :

- D'une dotation de gestion, d'un montant de 765 210 €, dont 12 040 € seront consacrés aux plateaux repas pour les bureaux de vote des élections présidentielles et législatives à venir en 2022 ;
- D'une dotation d'animation locale, la DAL, d'un montant de 68 521 €.

Ce jour, nous devons voter la répartition de ces sommes sur les différents postes de dépenses.

Ainsi, nous vous proposons d'allouer :

- La somme de 68 521 € pour la dotation d'animation locale, à l'identique de 2020 ;

- La somme de 290 000 € pour couvrir les besoins alimentaires et de soins de crèches, identique à 2020 ;
- La somme de 172 700€ pour les équipements sportifs, concernant les fluides et les entretiens, soit 4% de plus qu'en 2020 ;
- La somme de 44 550 € pour les locaux associatifs, également pour les fluides et les entretiens ;
- La somme de 257 960 €, dédiée au fonctionnement de la mairie, quasiment identique au budget 2020.

Enfin, la dotation d'investissement demeure identique à 2020 avec la somme de 172 748 €, qui sera répartie pour 127 748 € pour la réalisation de travaux dans les équipements transférés, et pour 45 000 € pour l'acquisition de mobilier ou d'équipement pour ces mêmes équipements transférés.

Ainsi, si ces répartitions vous conviennent, je vous remercie de les adopter.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ou questions ?

Monsieur PELAEZ.

M. PELAEZ.- Mes chers collègues.

Tout d'abord, je voulais dire à M. MOURIER que je suis d'accord avec lui. Je sens que nous avons un amour commun pour l'histoire, notamment l'histoire du monde ouvrier. Après les républicains espagnols et portugais la dernière fois, aujourd'hui la révolte des canuts. Je suis persuadé que nous poursuivrons comme cela à chaque Conseil d'arrondissement, et je m'y associe bien volontiers. Effectivement, il ne faut pas oublier l'histoire, et toujours essayer de faire le lien entre l'histoire et ce qui se passe aujourd'hui.

Pour avoir été aussi, je fais un petit aparté, premier adjoint à financer le festival « Brisons le silence », je suis très content que ce festival

se poursuive. J'aurais encore préféré que ce festival n'ait plus besoin d'exister, mais c'est comme cela, cela montre en tous les cas que l'on doit plus que jamais poursuivre cette lutte et ce combat.

Pour revenir très brièvement sur le rapport de la dotation à l'arrondissement, une petite explication de vote.

En effet, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Non pas que le fond même de la délibération nous pose véritablement un problème, puisque nous avons quasiment les mêmes modes de calcul et les mêmes dotations qu'auparavant. Je crois même que cela a légèrement diminué pour l'arrondissement par rapport à ce qui se passait juste avant les élections.

Mais c'est aussi l'occasion de faire remarquer que vous nous aviez annoncé le « *grand soir* » quant à l'évolution des arrondissements dans la Ville de Lyon, qu'on allait voir ce que l'on allait voir et que les mairies d'arrondissements allaient jouer un rôle tellement plus important, et avoir une économie tellement plus importante, et des moyens financiers tellement plus importants, qu'après plus de 18 mois nous sommes quelque peu déçus que ce ne soit pas le cas. Car je pense, tout comme vous, que ce serait une bonne chose.

M. LE MAIRE.- Madame FERRARI.

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Une explication de vote également, tout comme M. PELAEZ.

C'est pour les mêmes raisons que nous nous abstiendrons ici. Nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet à l'occasion d'un Conseil municipal et d'un Conseil d'arrondissement. Nous nous abstiendrons donc aujourd'hui dans le cadre de cette délibération, comme il s'agit effectivement de la déclinaison en arrondissement.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci pour vos deux explications de vote, que

je comprends tout à fait.

Il n'y a pas eu de diminution de la dotation, c'est exactement la même que l'an passé. Malgré un effet de recensement qui est moins important, puisque la population était moins importante que l'an passé. Nous avons déjà évoqué le sujet, c'est-à-dire que le nombre d'habitants de l'arrondissement n'est pas le reflet de la réalité.

Vous avez raison, nous avons bien pris les objectifs et les engagements sur une plus grande autonomie et sur l'augmentation des moyens dédiés aux arrondissements. Un travail est en cours sur ce sujet. Nous avons notamment demandé la réévaluation des dotations et une répartition différente entre la DAL et le reste du budget de fonctionnement, puisque nous savons très bien que cela ne suffit pas pour notre arrondissement. Une remise à niveau des dotations par rapport à la réalité des prix et des coûts, car cela fait plus de dix ans que nous n'avons pas réévalué le coût de l'énergie, des fluides, etc., qui pèsent sur le fonctionnement des arrondissements. Avec des explications, qui pouvaient s'entendre jusqu'à présent, mais qui ne correspondent pas en tous les cas à la volonté d'une plus grande autonomie.

Donc le travail est en cours, notamment un travail de détournement de tous ces sujets.

Je suis le premier à regretter de ne pas avoir une dotation plus importante, nous en discutons en Conférence des Maires d'arrondissements, ainsi qu'avec le maire de la Ville et Audrey HENOCQUE, première adjointe en charge du budget. Je comprends donc tout à fait vos explications de vote aujourd'hui.

M. COHADE.- Je vous invite tout simplement à faire comme nous, si vous n'êtes pas d'accord avec la dotation proposée par la Mairie centrale.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas dit que je n'étais pas d'accord, Monsieur COHADE, j'ai dit que j'étais tout comme vous « *impatient* ». Et j'ai

noté dans vos explications de vote votre impatience à voir se réaliser notre programme, c'est de bon augure pour la suite de nos assemblées.

Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Lyon la Force du Rassemblement et Respirations*).

Adopté à la majorité, merci.

Nous abordons les délibérations du volet « Petite enfance », puisque je ne vous reprecise pas que nous avons remanié l'ordre des délibérations pour donner davantage de cohérence à leur présentation.

4. Approbation du nouveau projet éducatif de Lyon 2021-2026 et prorogation pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de la convention relative au projet éducatif et plan mercredi 2018-2021

M. LE MAIRE.- Ce nouveau projet éducatif est l'objet d'une présentation que j'aurais aimé vous projeter, mais la configuration de la salle ce soir ne le permet pas, en raison du maintien d'un minimum de distance entre nous.

Nous vous avons donc imprimé le support qui se trouve devant vous, et qui va vous être commenté par M. ODIARD, à qui je passe la parole.

M. ODIARD.- Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est donc un grand plaisir et un grand honneur pour moi de vous présenter cette délibération, qui est l'aboutissement du long processus d'élaboration du projet éducatif de Lyon, pour les années 2021 à 2026, et qui prend la place de l'actuel PEdT.

Je vous renvoie tout de suite à la page 2.

Un projet co-construit

M. ODIARD.- Ce changement de nom s'accompagne d'un changement de démarche.

Il s'agit en effet d'un projet co-construit, avec le recueil de la parole de plus de 5 000 personnes :

- 700 enfants consultés au cours d'ateliers d'expression par 23 structures périscolaires, associatives ou municipales ;
- 3 700 parents ont répondu à une enquête en face à face ;
- 800 acteurs éducatifs se sont exprimés lors d'une enquête en ligne ;
- 500 contributeurs ont participé au temps de concertation, soit deux séries de trois ateliers thématiques, donc six réunions à l'échelle de la Ville et neuf réunions d'arrondissement, avec deux réunions par arrondissement, le tout permettant de croiser les besoins et les envies d'agir à l'échelle de la Ville, mais aussi en proximité.

Ce projet est ancré sur le territoire lyonnais, par les acteurs de l'ensemble de la communauté éducative, et s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans.

Il fixe un cadre aux actions éducatives partenariales, conduites sur les trois temps de l'enfant que sont le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire.

Il permet de mobiliser les moyens humains, matériels et financiers autour d'objectifs, de projets et de pratiques partagés.

Les chiffres clés

M. ODIARD.- Nous avons quelques éléments chiffrés, que je ne vais bien sûr pas commenter dans leur intégralité.

Je rappelle simplement que les 36 000 élèves de notre ville sont scolarisés dans 207 écoles (110 maternelles 97 élémentaires), dont 98

en REP et REP+, et que ces écoles accueillent 33% des effectifs de notre ville.

Bien sûr, dans notre arrondissement, le ciblage et l'action en faveur de la réussite éducative et de la prévention du décrochage sont une des priorités de ce projet, qui s'incarne dans trois dispositifs, que vous connaissez bien ;

- Les accompagnements à la scolarité ;
- Le programme de réussite éducative ;
- La Cité éducative du 8^{ème}, dont on parle assez souvent et qui mobilise 34 établissements, du primaire et du secondaire.

Notre projet éducatif prend appui sur ces dispositifs existants, de façon que chacun nourrisse et renforce les actions des autres, en partageant les priorités et la démarche collaborative.

Une concertation menée autour de trois ambitions partagées

M. ODIARD.- La concertation a été menée autour de 3 ambitions éducatives, qui ont été proposées pour structurer les nouveaux projets éducatifs menés :

- L'éducation à la transition écologique ;
- L'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice ;
- L'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Pour porter ces ambitions, des valeurs et des manières d'agir communes ont été identifiées

M. ODIARD.- Ces trois ambitions ont rencontré une large adhésion des acteurs lors de la concertation, qui se sont inscrits dans les trois ateliers thématiques correspondants.

Les participants se sont reconnus, car comme l'ont confirmé

les différentes enquêtes, réalisées auprès des parents et des acteurs éducatifs, elles font directement écho à des valeurs considérées comme essentielles. Vous les voyez ici inscrites en couleur : égalité, laïcité, écocitoyenneté, vivre ensemble, engagement et coéducation.

Avec, comme finalité, la lutte contre toutes les inégalités sociales, scolaires et territoriales.

Des manières d'agir ont été identifiées :

- Reconnaître que les parents et les enfants doivent être au cœur de toutes les actions ;
- Travailler ensemble au plus près des enjeux locaux ;
- Enrichir l'alliance éducative, en renforçant les compétences et en innovant dans les pratiques.

Ce que les enfants ont exprimé

M. ODIARD.- Voici ce que les enfants ont exprimé, essentiellement lors de leur contribution :

- Le souhait d'un climat scolaire apaisé ;
- La lutte contre le gaspillage et la promotion des gestes écocitoyens ;
- Le pouvoir d'agir, le recueil de leur expression sur les sujets qui les concernent ;
- L'exigence de l'exemplarité de la part des adultes et entre pairs.

Ce que les parents ont exprimé

M. ODIARD.- De leur côté, les parents ont exprimé leur implication sur les différents temps de l'enfant, ainsi que leur besoin d'être mieux accompagnés et informés sur les activités proposées pendant le temps périscolaire.

Tout comme les enfants, ils souhaitent s'impliquer dans les projets, en particulier sur le thème de la santé et de l'accompagnement au

numérique.

Retour sur les questionnaires - Partenaires

M. ODIARD.- Quant aux partenaires éducatifs, ils ont l'habitude de travailler ensemble et saluent les modalités de renforcement des partenariats proposés au sein des ateliers de concertation thématique et des ateliers d'arrondissement. Ils ont manifesté une attente particulière pour les transitions entre le scolaire et le périscolaire, l'entrée en maternelle et le passage au CP et l'entrée en 6^{ème}.

Nous retrouvons ainsi les priorités de la Cité éducative dans ce domaine.

Pour la gouvernance du projet éducatif, les échelles d'action à privilégier sont celles de l'hyper local, mais en élargissant sur le quartier, voire jusqu'à la Ville. Nous verrons à la fin de cette présentation comment cela se traduit.

Nous en arrivons maintenant à la présentation des trois ambitions éducatives, chacune d'entre elles se déclinant en trois axes pour un projet en actes. Chacun de ces trois axes débouche sur trois objectifs opérationnels, qui sont la synthèse des propositions formulées dans les ateliers de concertation.

Je vais vous épargner la lecture des 27 objectifs opérationnels, pour mettre l'accent sur certains points.

Une éducation à la transition écologique

M. ODIARD.- Cette première ambition éducative va se décliner en trois axes :

- La promotion d'une alimentation saine et responsable :
- Le lien entre la nature et le vivant ;
- Les pratiques écoresponsables : mobilités, réemploi, numérique.

Comme exemple d'action dans le cadre de cette ambition, on peut citer la culture des potagers, la visite des marchés dans les quartiers, la participation des enfants à la composition des menus, qui est un projet très important, l'école dehors, les cours végétalisées, etc.

Une éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice

M. ODIARD.- Cette ambition va se décliner en trois axes :

- Faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives des leviers d'émancipation ;
- Faire vivre les valeurs républicaines et lutter contre toutes les discriminations ;
- Accompagner les enfants dans l'exercice de leur citoyenneté.

Ici, on peut citer les projets artistiques Rue des enfants, les musiciens intervenants, les ateliers de découverte scientifique, la médiation par les pairs entre enfants, ainsi que les Conseils d'arrondissement des enfants, dont nous avons parlé précédemment avec Mme MARAS.

Une éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive

M. ODIARD.- Cette ambition va se décliner selon les axes suivants :

- Favoriser le bien-être des enfants en veillant à la prise en compte de leurs besoins ;
- Agir contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales ;
- Faire vivre l'alliance éducative.

Ici, nous retrouvons des actions Ville et des actions Éducation nationale que vous connaissez bien, notamment les actions d'éducation à la santé sur le temps scolaire, la formation des animateurs au changement

de regard sur le handicap, les clubs langage, les grandes sections CP, les projets école/collège, les redoublements de classe, les dédoublements de ces classes en REP et REP+.

Et maintenant ?

M. ODIARD.- En conclusion, nous sommes devant un nouveau projet éducatif, pour une nouvelle façon de faire éducation ensemble.

Notre volonté est celle d'un projet au temps long, permettant un changement des pratiques et l'implication de nouveaux acteurs :

- Vers de nouvelles formes d'animation du projet, au plus près des besoins, des usagers et des territoires : hyper proximité, quartier, arrondissement ;
- En valorisant des espaces de travail et de partenariat existants qui font sens ;
- En reconnaissant les initiatives locales, la richesse et le foisonnement du tissu associatif ;
- Pour ce faire, une stabilité de l'organisation des temps des enfants et des familles est assurée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023, par prolongation de la convention PEdT et du Plan mercredi, avec l'IA DASEN.

Pour ce projet éducatif de Lyon, notre objectif était de nous concentrer sur le fond et sur le contenu, et de le dissocier de l'organisation de la semaine. Cette question est un sujet important et fera l'objet d'une réflexion à partir de fin 2023.

Un projet éducatif ancré sur le territoire et collaboratif

M. ODIARD.- Ici, nous observons l'organigramme de ce qui constitue un projet éducatif ancré sur le territoire et collaboratif.

Ce projet éducatif s'appuie sur une approche horizontale de la gouvernance, il fait de la proximité le socle de l'animation et fédère toute la communauté éducative, dans le Conseil éducatif lyonnais.

Nous trouvons d'abord les Conseils éducatifs locaux, c'est la grande nouveauté. Ils incarnent l'hyper proximité par leur format souple, à l'échelle du quartier ou du bassin de vie (ce sera à définir), pour impulser les projets et faire remonter les besoins spécifiques du territoire. Ils réunissent non seulement les acteurs professionnels du territoire, mais aussi les parents et les enfants. Ils viennent alimenter les collectifs thématiques, que vous voyez en haut et en bas. Ils sont également représentés dans le Conseil éducatif lyonnais, et disposent d'un pouvoir d'interpellation au Comité d'orientation.

Ensuite, l'arrondissement, qui est le maillon essentiel de la relation avec les familles et les acteurs. Chacun joue un rôle, par l'organisation de temps forts pour les familles, en réunissant les Conseils éducatifs locaux, pour se connaître et mettre en commun les enjeux ou les actions, évaluer l'avancement des travaux et préparer le Conseil éducatif lyonnais, à travers deux rencontres annuelles. Vous voyez donc qu'il y a une clause de « revoyure » très régulière.

Enfin, ce Conseil éducatif lyonnais est créé à l'échelle de la Ville, pour fédérer la communauté éducative. Évidemment, c'est une instance consultative, composée des représentants des Conseils éducatifs locaux, de partenaires institutionnels et d'experts universitaires, qui font vivre la communauté éducative. Ce Conseil interagit avec les collectifs projets thématiques, qui pilotent les objectifs opérationnels des projets en modélisant les expertises, et avec un Comité d'orientation plus resserré, avec les partenaires habituels, dont je ne vais pas vous dresser la liste.

Vous voyez que cette présentation souligne une différence entre notre projet et celui de l'ancienne municipalité.

La concertation est un premier axe, ce n'était jamais arrivé à ce degré-là. Je me souviens de simulacres de concertations lors de l'élaboration du PEdT, pour l'avoir vécu également en tant qu'acteur éducatif, avec ses deux scénarios contradictoires, qui ont eu pour effet de

diviser la communauté éducative autour de la question des quatre jours ou des quatre jours et demi.

Nous sommes ici dans un principe de co-construction pour l'élaboration du projet que je viens de vous présenter, et qui sera soumis à votre avis. Principe de co-construction que nous avons retrouvé dans l'animation des ateliers de la Cité éducative. Comme quoi c'est une dimension que nous mettons en œuvre à tous les niveaux.

Autre nouveauté, bien sûr, la transition écologique, qui n'était pas une priorité, loin de là.

En termes d'animation et de gouvernance, nous souhaitons favoriser les besoins locaux, et reconnaître aux arrondissements une vraie capacité de proposition.

La parole de chacun et de chacune a été entendue et prise en compte, personne n'a été mis de côté.

Humaniste, notre projet entend prendre soin, respecter et reconnaître chacune et chacun dans sa spécificité. Il tisse le lien pour faire société ensemble, pour donner leur place à nos enfants, à nos jeunes, et leur permettre d'être acteurs de leur devenir.

En cela, il contribue à réaliser notre ambition, c'est-à-dire une ville à hauteur d'enfant.

Aujourd'hui, nous sommes particulièrement fiers du travail déjà réalisé ensemble.

Afin d'établir ce projet, nous comptons maintenant sur l'engagement de chacun.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD.

Y a-t-il des questions ?

Madame COUDER.

Mme COUDER.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Vous venez de nous décliner, en trois axes et 27 objectifs, le Plan d'éducation lyonnais.

En parallèle, vous nous expliquez que 70% des parents aimeraient que leurs enfants soient accompagnés dans des activités artistiques et culturelles. Or, cela ne représente que trois petits points dans votre projet. Le monde artistique a beaucoup souffert de la crise sanitaire, et apparemment cela risque de se poursuivre.

Nous trouvons que c'est un peu léger, pour un projet qui concerne autant d'enfants, et nous espérons surtout qu'au fil des années il ne va pas se réduire à peau de chagrin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Bien évidemment, nous approuverons le rapport qui a été présenté aujourd'hui. Nous l'approuverons pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, dans un certain sens, vous enfoncez un certain nombre de portes ouvertes. Bien évidemment, personne ne va dire qu'il est contre la lutte contre les inégalités, contre le fait de mettre les parents au cœur des actions, ou encore contre le fait de travailler sur la réalité locale. Il est évident que nous approuverons le document qui est proposé.

Ce que je regrette, c'est que l'on travaille à l'envers à travers la démarche du PEdT. C'est-à-dire, vous l'avez exprimé, Monsieur l'Adjoint, qu'il s'agit de travailler sur la cohérence de tous les temps de l'enfant. Excepté que sur le temps scolaire, les projets d'école ont déjà été

approuvés, par exemple, ou vont être retravaillés. Cela signifie que d'un côté l'Éducation nationale travaille dans son coin, et a élaboré ses priorités, de l'autre la Ville élabore les siennes, et, on l'a évoqué lors de différentes réunions, finalement le grand absent du PEdT c'est la Métropole. Puisque pour une partie des compétences évoquées aujourd'hui, il s'agit d'un public de collégiens, dont la compétence première revient à la Métropole.

Nous avons soumis cette proposition, et nous regrettons que ce que vous appelez les « *conférences territoriales* », c'est-à-dire la possibilité de travailler entre arrondissements et Métropole, n'aient pas été dédiées au PEdT et aux politiques éducatives. Peut-être que cela a été le cas, quoi qu'il en soit, une fois de plus, nous n'avons pas été invités. Il est dommage que vous n'ayez pas travaillé en phase avec la Métropole, et peut-être, soyons fous, avec la Région, puisqu'au niveau des lycées également la cohérence territoriale est assez importante.

Sur ces questions éducatives, le 8^{ème} arrondissement s'est démarqué depuis de nombreuses années. Notamment sur les performances, malgré ce que vous dites, Monsieur l'Adjoint, des politiques à destination de l'enfance et de la jeunesse. Ce succès n'est pas uniquement dû aux élus de l'époque, ou aux municipalités, ou autres, mais également à une dynamique associative bien réelle. Mme DEL pourrait nous le confirmer, il me semble que nous avons plus de 350 associations actives dans l'arrondissement. Et nous avons finalement à Lyon un modèle lyonnais en matière éducative, qui fait que justement le tissu associatif travaille au sein des écoles et est partenaire de la Ville, ce qui est aussi le fruit d'une forte implication de la communauté éducative et d'un véritable volontarisme, aussi bien des animateurs que des enseignants. Il a toujours été reconnu, même si tout est perfectible, la qualité des activités périscolaires, qui sont comme un véritable socle important pour la collectivité, et qui s'appuient sur un investissement financier et humain que vous connaissez.

D'ailleurs, le grand absent, aussi, de votre présentation,

Monsieur l'Adjoint, c'est l'enveloppe budgétaire. On a de grandes déclarations, de grands principes, mais finalement on ne sait pas sur quelle enveloppe budgétaire on va.

On ne sait pas non plus quelle est la conséquence financière. Vous empruntez les mots de M. BLANQUER, et je vous en félicite, à travers l'alliance éducative, mais on n'a pas de lecture de la stratégie politique intégrée, ou cohérente, que vous souhaitez mettre en place, de la petite enfance jusqu'aux adolescents, en passant par les jeunes adultes.

Voilà donc un certain nombre de points. Comme Mme COUDER l'a expliqué à travers la politique culturelle, Monsieur le Maire nous a exposé, il y a quelque temps, que demain les ateliers de la danse, qui sont à côté, travailleront avec l'école Kennedy, mais pas un mot dans le PEdT, ce n'est même pas cité.

Il arrive donc un moment où l'on s'interroge sur les phrases qui sont prononcées dans l'arrondissement, et qui ne se retrouvent pas dans les déclinaisons à l'échelle centrale.

Aussi, Monsieur l'Adjoint, pas un seul mot dans votre bouche aujourd'hui sur les valeurs de la République, c'est le mot « laïcité », nous ne vous avons pas entendu prononcer ce mot. Or, dans notre arrondissement, les collectifs autour de la laïcité sont, pour nous, essentiels et particulièrement importants.

Nous approuverons ce PEdT, qui s'inscrit dans la continuité du PEdT précédent. Pour autant, nous vous invitons à travailler sur la question de l'évaluation, sur la question des relations avec la CAF, et sur la valorisation des activités existantes, notamment à travers le label du Plan mercredi, ainsi que sur la professionnalisation des acteurs et des institutions, ainsi que des associations au service de l'éducation.

Je vous remercie.

Peut-être qu'à l'occasion nous aurons le temps de reparler de

la question des rythmes scolaires, puisque là aussi vous dissociez la question, ainsi que de ce que vous appelez l'implication des « nouveaux acteurs », sur lesquels nous n'avons aucune connaissance à ce jour.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.-Je veux rassurer mon collègue Charles-Franck LEVY. Les acteurs associatifs ont été très largement intégrés à cette concertation, et vont même se retrouver samedi pour une grande présentation de ce projet à l'Hôtel de Ville. 500 personnes sont attendues, il me semble, je ne sais pas comment cela va se passer. L'idée était d'arriver à des acteurs qui présentent des actions innovantes, qui seront mises en œuvre dans ce PEdT. C'était effectivement quelque chose d'assez complexe à élaborer, tant le nombre de projets est important, leur qualité également.

C'est évident pour moi, je salue la qualité des acteurs qui travaillent déjà sur le périscolaire dans les écoles. Ce sont des personnes, que ce soit dans les ALAÉ municipaux ou associatifs, extrêmement impliquées et professionnelles, qui accompagnent les enfants. Il n'est donc pas du tout question de remettre en cause la qualité de leur travail.

Pour ce qui est de la Métropole, elle a été largement associée à ce projet éducatif lyonnais. Bien sûr, si on va jusqu'à 16 ans, cela implique nécessairement les principaux et professeurs de collèges, qui ont participé aux ateliers. Mme MOREIRA, pour la Métropole, a participé également aux différentes instances de ce projet éducatif. Le projet intègrera donc évidemment la Métropole, et on espère bien que, dans les projets qui seront constitués autour des collectifs et des Comités éducatifs locaux, le rôle des collèges sera important. Et certainement que la dimension territoriale de ces comités éducatifs prendra en compte le secteur des collèges concernés.

Enfin, pour ce qui est des projets d'école, il n'y a aucun décalage puisque justement, comme on est en train d'écrire ce nouveau

projet éducatif, l'Inspecteur d'académie a reporté d'un an l'écriture du projet d'école. Les écoles vont donc travailler à leurs projets, en lien avec les valeurs et les ambitions de notre projet éducatif, pour que ces projets d'école et le projet éducatif lyonnais soient conçus en synergie. Ici, un lien très étroit a donc été établi entre la Ville de Lyon et l'Académie du Rhône.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur ODIARD à nouveau pour le rapport 3241.

5. Programmation PEdT Temps scolaire – Attribution des classes découvertes avec nuitées pour la période de janvier à décembre 2022 et inscriptions budgétaires.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce sera très rapide, il s'agit d'un complément de programmation de l'actuel PEdT, qui concerne les classes découverte. Le rapport, dont vous disposez, vous présente les différents barèmes et les différentes catégories des écoles, pour ce qui est de leur participation, ainsi que les financements que la Ville leur octroie en fonction des catégories sociales des familles des élèves accueillis.

Cette série d'actions, qui concernent les classes découverte avec nuitées, pour la période de janvier à décembre 2022 (puisque l'on fonctionne en année civile), concerne pour notre arrondissement l'école Charles Péguy, Édouard Herriot, Jean Giono, Kennedy, Alain Fournier, mais aussi, pour l'élémentaire, l'école Lumière et la maternelle Marie Bordas.

Je vous demande, bien sûr, d'approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des remarques ou questions ? (Non).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur ODIARD, à nouveau, pour le rapport 3242.

6. Renouvellement des conventions d'occupation temporaire de locaux scolaires dans cinq groupes scolaires de la Ville de Lyon avec le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit de la convention d'occupation temporaire de locaux de la Ville de Lyon, pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon.

Cela me permet de répondre à l'interpellation de ma collègue, puisque le Conservatoire à Rayonnement Régional travaille actuellement sur son nouveau projet d'établissement, après le recrutement de son nouveau directeur Géry MOUTIER. Notre objectif est d'arriver à irriguer les actions du Conservatoire à l'échelle des territoires lyonnais, et de faire en sorte qu'un maximum d'élèves lyonnais soient touchés par les actions de ce service public d'éducation musicale, qui comprend 250 salariés, essentiellement des professeurs.

Nous sommes donc évidemment très attachés à développer l'enseignement artistique et culturel dans les écoles, même si cela se résume en trois objectifs opérationnels au sein du projet, car c'est une dimension très importante.

Nous sommes concernés par ce rapport pour l'école élémentaire Jean Giono, qui accueille le Conservatoire dans 502,26 m² de

locaux. Nous sommes donc sollicités pour approuver la reconduction de la convention d'occupation, avant que le nouveau projet ne modifie et ne développe ce genre d'implantation en local.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des remarques ou questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur BONNIEL, pour le rapport 3278.

7. Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire

M. BONNIEL.- Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement d'un avenant à la convention qui régit les rapports entre la Ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional. Cette convention concerne ce que l'on appelle les « musiciens intervenants », c'est-à-dire des musiciens professionnels, qui ne sont ni des professeurs ni des enseignants, et qui interviennent dans les écoles.

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre, mais il existe une deuxième convention, qui régit les rapports entre la Ville, le Conservatoire et les services de l'Éducation nationale. Or, cette convention triennale se termine à l'été 2022.

L'avenant propose donc de faire achever ces deux conventions à la même date, dans un souci de cohérence, et donc de prolonger la convention entre la Ville de Lyon et le Conservatoire jusqu'au

mois de septembre.

Voilà ce qui est proposé à votre agrément.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL.

Je suis donc très heureux de voir que finalement la culture irrigue nos écoles !

M. BONNIEL.- Notamment celles de l'arrondissement, puisqu'un très beau projet se déroule actuellement dans l'école Jean GIONO, avec un musicien intervenant. J'ai assisté moi-même au concert donné par les enfants au mois de juin, c'était extraordinaire.

M. LE MAIRE.- Madame COUDER.

Mme COUDER.- Monsieur BONNIEL, vous soumettez ici des délibérations au vote, sur la culture et l'éducation artistique.

Apprendre à jouer du violon, pratiquer le théâtre ou la danse urbaine est une chance pour nos enfants, mais ils sont encore trop nombreux à être écartés de ces parcours d'éducation culturelle. Pour des raisons sociologiques, mais surtout économiques.

Parce que l'accès à la culture et à la pratique d'activités artistiques n'est pas encore possible pour tous, il est indispensable de développer toutes les mesures le permettant. En ce sens, le Pass Culture et le Pass'Sport, mis en place par la majorité présidentielle, remportent un franc succès.

Depuis mai 2021, le Pass Culture est généralisé à l'ensemble de la France. Plus de 700 000 jeunes de plus de 18 ans bénéficient de cette application, sur laquelle ils disposent de 300 € pendant 24 mois afin de découvrir et de réserver les propositions culturelles de proximité. Peut-être que nos jeunes auditeurs de ce soir en ont aussi bénéficié, en tous les cas nous sommes ravis de vous voir ici, cela nous permet d'ouvrir les portes du conseil.

Le Pass'Sport, quant à lui, relance la pratique en club, en allouant une allocation de 50 € aux enfants de 6 à 17 ans, mais aussi depuis peu aux adultes porteurs de handicap et allocataires de l'AAH jusqu'à leurs 30 ans. Au 26 novembre, ils étaient plus de 900 000 à en avoir bénéficié. Les clubs sportifs du 8^{ème} arrondissement, qui ont souffert de la fermeture pendant la crise sanitaire, ont accueilli très favorablement ce coup de pouce de la part de l'État, qui les mène peu à peu vers un retour à une fréquentation équivalente à celle d'avant la crise sanitaire.

Développer les projets et les structures d'accueil sur notre arrondissement est l'une des clés pour favoriser l'accès à la culture, je préciserai même à toutes les cultures, classiques, contemporaines et urbaines, pour toutes et tous. En ce sens, nous voterons favorablement cette délibération.

Par ailleurs, Monsieur BONNIEL, vous nous aviez déclaré, lors d'un précédent conseil, en septembre 2020 je pense, étudier le renouvellement du projet Demos, qui permet à des enfants scolarisés dans des quartiers de la politique de la Ville d'apprendre à jouer d'instruments d'orchestre et à se produire sur des scènes dites « classiques ». Où en êtes-vous de votre évolution, qu'en est-il de ce projet ?

Je vous remercie de votre attention.

M. BONNIEL.- J'apporterai plusieurs éléments de réponse.

S'agissant du Pass Culture, je suis loin de partager votre enthousiasme. Il se trouve que j'ai écrit un article dans la revue Nectart l'an passé pour citer et analyser toutes les implications de ce Pass Culture. Ce Pass Culture va coûter, en 2022, 200 M€. Il est utilisé en premier lieu par les jeunes pour acheter des mangas, la deuxième utilisation est destinée à des jeux vidéo. Nous sommes donc loin des parcours d'éducation artistique et culturelle, et on peut se poser la question de l'usage des finances publiques quant à la question de la démocratisation culturelle.

Pour ce qui est du projet Demos, il est intéressant dans sa

finalité, mais ce sont les modalités de son financement qui posent un problème. C'est-à-dire que les collectivités locales sont mobilisées pour financer la Philharmonie de Paris, qui est déjà largement financée par le ministère de la Culture et de la Communication.

M. LE MAIRE.- Je vous trouve dur Monsieur BONNIEL avec le Pass Culture tout de même. On peut se réjouir que le gouvernement se rappelle qu'il y a une jeunesse dans ce pays, quelques mois avant les élections présidentielles.

Madame COUDER, je vous passe la parole.

Mme COUDER.- Je vous remercie Monsieur le Maire.

Concernant le Pass Culture, je ne sais pas si vous avez pris le temps d'aller sur l'application et de regarder comment cela fonctionne. Sur les 300 € une part, justement, est réservée à tout ce qui est jeux vidéo. Pour le reste, il y a je crois plus de 250 000 références au total, il y a vraiment de tout. Donc, dire que ce n'est utilisé que pour des mangas et des jeux vidéo, voulez-vous que je vous dise Monsieur BONNIEL ? Des mangas, c'est déjà bien !

Merci.

M. LE MAIRE.- D'autres remarques ?

Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

À l'heure où nous parlons de culture dans notre arrondissement, il me semble important de revenir sur les annonces qui ont été faites ce week-end. Notamment le départ de Dominique HERVIEU, de la Maison de la danse, qui est juste derrière nous.

Je profite de cette délibération pour saluer le travail de Dominique HERVIEU pendant ces pratiquement dix années à la tête de cette institution, ainsi que le travail qu'elle a pu réaliser au pied de la Maison de

la danse. Quand je dis « au pied de la Maison de la danse », c'est vraiment à deux pas d'ici, dans la cité Tony GARNIER, avec de l'initiation à la danse auprès des jeunes et de nombreuses autres animations. Elle a permis de sortir cette culture de la danse, de cet art, ainsi que son développement pour tous. Merci Dominique pour tout ce que vous avez fait, pour la danse et pour le 8^{ème} arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE.

Je vais vous passer la parole, Monsieur LEVY, j'ai vu votre main levée.

Je souscris pleinement. Nous aurons l'occasion, je l'espère, de rendre hommage au travail fantastique réalisé par Dominique HERVIEU sur le développement de la Maison de la danse, après le travail initié par Guy DARMET, qui a été largement amplifié. On lui doit un certain nombre de choses, y compris dans le domaine de la culture, avec le festival Accordance et tout un tas d'autres sujets qui irriguent notre arrondissement.

Elle a la chance d'être nommée directrice de la culture pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, je crois qu'elle en est particulièrement fière, honorée et heureuse. C'est une suite de parcours qu'elle a souhaitée, en tous les cas dont elle se ravit. Je ne veux pas être le porte-parole ici de Dominique HERVIEU, mais je suis certain que le moment venu nous rendrons hommage à la qualité de son œuvre et au développement de la danse et de la Maison de la danse, pas seulement à Lyon d'ailleurs.

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je voudrais cependant revenir sur l'intervention précédente, et obtenir un élément de réponse concernant le dispositif Demos qui a montré de véritables qualités, notamment autour de l'éducation artistique

et l'apprentissage de la musique auprès d'enfants qui n'ont pas forcément la chance ou la possibilité d'acquérir un instrument de musique ou d'avoir un suivi. C'est un travail extrêmement important.

Il est vrai que le groupe politique avait rencontré une difficulté sur ce dossier dans le mandat précédent, vous aviez finalement changé d'avis à travers le vote en Conseil d'arrondissement. Il n'en demeure pas moins que vous nous aviez exposé, en Conseil d'arrondissement, travailler sur l'évaluation du dispositif, cela fait maintenant un peu plus d'un an. Nous aimerions avoir les résultats de cette évaluation et savoir de quelle manière vous souhaitez revenir sur ce dispositif et le pérenniser.

À mon tour, j'aimerais m'associer aux propos de M. COHADE à travers l'hommage, ce n'est pas le mot, mais à travers le remerciement au travail fourni par Mme HERVIEU. Je pense que les conditions, également, et peut-être certaines raisons de son départ peuvent poser un certain nombre de questions. Quoi qu'il en soit, Mme HERVIEU a fourni un travail énorme à la suite du départ de M. DARMET, que ce soit à travers un projet que nous avons tous apprécié dans notre arrondissement, je pense notamment à Babel 8.3, ainsi qu'au défilé de la Biennale. C'est dommage, vous n'étiez pas là Monsieur l'Adjoint, dimanche, à l'occasion de la clôture du défilé de la Biennale. Vous auriez pu vous rendre compte de l'émulation suscitée dans notre arrondissement par un défilé qui, compte tenu du contexte sanitaire, a duré plus longtemps que prévu, ainsi que du travail extrêmement important réalisé par l'éducation populaire dans notre arrondissement, notamment par le défilé Afriquarks, porté par la MPT des Rancy, la MJC Laennec Mermoz et le Centre social Mermoz.

C'est un travail extrêmement important, fourni par la Maison de la danse et par Mme HERVIEU, et nous n'avons aucun doute sur la qualité de la personne qui lui succèdera.

Je vous remercie.

M. BONNIEL.- Tout d'abord, je suis étonné de ces

interventions récurrentes sur un sujet qui n'a rien à voir avec cette délibération qui vous a été proposée, mais cela ne me gêne pas outre mesure.

En ce qui concerne l'évaluation du projet Demos, vous imaginez bien que cela ne relève pas du Conseil d'arrondissement.

S'il s'agit par ailleurs de féliciter l'équipe d'Antiquarks pour le travail qu'ils ont mené pour le défilé de la Biennale de la danse, moi qui les connais depuis très longtemps, je ne peux que souscrire aux félicitations que vous venez de formuler.

Je peux faire la même remarque à propos du travail de Dominique HERVIEU, que je connais depuis très longtemps, le travail ainsi que la personne. Bien sûr, nous serons en accord pour apprécier le fait que notre arrondissement compte des personnalités artistiques et culturelles de plus haut niveau, puisqu'on les nomme à des responsabilités de la plus haute importance, pour les JO de 2024.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Claire PERRIN, en l'absence de Marine CHASTAN, pour le rapport 3255.

8. Attribution d'une offre de concours d'un montant de 10 383 € en faveur de GrandLyon Habitat, pour l'extension et l'aménagement des locaux et d'un espace extérieur pour les établissements multi accueil et familial « Les P'tits Gones du 8 », sis 104 avenue Paul Santy à Lyon 8^{ème}. Approbation et autorisation de signature de la Convention.

Mme PERRIN.- Merci Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Une délibération 3255 pour l'agrandissement des locaux et la création d'un jardin pour la crèche familiale et la halte-garderie « Les P'tits Gones du 8 », située en cœur de résidence dans le quartier de la Plaine Santy, et qui occupe actuellement un local de 148 m², sans espace extérieur, propriété de GrandLyon Habitat.

La crèche est déjà très engagée dans une démarche de pédagogie en extérieur et de sensibilisation à la nature pour les enfants qu'elle accueille. Chaque semaine, par exemple, l'équipe pédagogique se rend avec les enfants au Jardin partagé voisin, du Pré Santy, tenu par Euréqua, pour y potager et y découvrir l'évolution.

Elle est pour autant demandeuse, depuis plusieurs années, de pouvoir disposer d'une partie du jardin collectif de la résidence, pour y aménager un espace qui soit réservé aux enfants. La crèche avait par ailleurs déjà fait part à Marine CHASTAN de ses envies et de son enthousiasme concernant les activités sur cet espace. Accueil de poules poule, bac à sable, etc.

La Ville de Lyon et la Mairie du 8^{ème} sont, comme vous le savez, fortement engagées sur ces thématiques, qui garantissent une meilleure santé, un apaisement et une sensibilisation pour les enfants, comme pour les équipes professionnelles. Elles soutiennent donc exactement cette démarche.

L'agrandissement des locaux servira donc l'amélioration des conditions de travail des équipes et les conditions d'accueil des familles.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou des remarques? (Non).

Je le mets au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Madame PERRIN, je vous repasse la parole pour la présentation, avec le départ de Jacques BONNIEL, de la délibération concernant le Musée urbain Tony Garnier sur la convention mixte pluriannuelle.

9. Approbation d'une convention mixte pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'association Musée Urbain Tony Garnier (MUTG)

Mme PERRIN.- Merci.

Depuis 2003, la Ville de Lyon apporte son soutien à l'association Musée urbain Tony Garnier, engagée dans la promotion du musée et l'œuvre de Tony Garnier, en lui attribuant une subvention de fonctionnement.

L'association valorise également les éléments artistiques et patrimoniaux, de natures différentes, que vous connaissez déjà, avec la Cité HBM Tony Garnier, les 25 peintures murales sur les murs et pignons de notre arrondissement, assorties d'une signalétique d'interprétation en direction du public. Également un appartement témoin des années 30 et un espace d'accueil au public, avec une signalétique d'espace exposition, etc.

Le projet culturel de territoire 2016/2022 permet la dotation en subvention d'un montant qui s'élevait, pour 2021, à 90 000 €.

Il faut se rappeler que pour la période 2021/2026, le plafond de l'enveloppe de subvention d'investissement a été voté par le Conseil municipal, dans le cadre de l'équipement pluriannuel 2021/2026, à hauteur cette fois de 30 000 €.

La convention pluriannuelle entre la Ville de Lyon et le Musée Urbain Tony Garnier arrivait effectivement à échéance le 31 décembre 2021, je vous propose donc de voter favorablement l'établissement d'une nouvelle convention-cadre pluriannuelle, pour les années 2022 à 2024.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame PERRIN.

Y a-t-il des questions ?

Madame VALLA, je vous passe la parole.

Mme VALLA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, habitantes et habitants du 8^{ème}.

Tout le monde connaît le Musée Urbain Tony Garnier. Ses fresques murales font désormais partie de notre patrimoine lyonnais, cher à notre arrondissement. Elles reconstituent des scènes emblématiques de l'histoire de Lyon. Il est essentiel d'entretenir, à travers elles, un témoignage qui se transmet de génération en génération. Ce témoignage est une boussole pour construire le futur par la transmission de l'histoire de notre ville à tous.

La dernière exposition, « Les jours heureux », qui a mis à contribution les Lyonnaises et les Lyonnais, grâce à des dons d'objets datant de l'époque dite des « 30 glorieuses », met en avant une époque d'amélioration des conditions de vie. Pour faire renaître les jours heureux, nous devons tout d'abord construire un avenir en commun, améliorer nos conditions de vie, dans l'harmonie entre les êtres humains et la nature.

Les 30 glorieuses, c'est également André MALRAUX, grand ministre de la Culture, qui a permis l'émergence d'une réelle politique culturelle, accessible au plus grand nombre. Selon lui, la culture c'est ce qui a fait de l'homme autre chose qu'un accident de l'univers.

La culture permet de mieux nous connaître. Il nous faut sortir d'une culture réservée à quelques-uns, pour construire une politique culturelle ouverte, à toutes et à tous. Situé dans un quartier populaire, notre musée permet de sanctuariser la mémoire commune de notre arrondissement, tout en y donnant accès.

Musé du social, évidemment, le Musée Urbain Tony Garnier

est toute la politique culture de la Ville de Lyon. Par conséquent, le groupe Lyon en Commun votera pour cette délibération.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (*Non*)

Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à la majorité, nous pouvons faire revenir Mrs BONNIEL et LESUEUR.

Monsieur BONNIEL, je vous passe la parole pour le rapport 3160.

10. Approbation d'un avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au profit de la SCOP SARL Les Trois Huit

M. BONNIEL.- Il s'agit là encore d'un avenant à une convention d'occupation temporaire, puisque la Compagnie Les Trois Huit occupe le nouveau théâtre du 8^{ème}, depuis cinq périodes de trois ans. Cette convention d'objectif va se terminer au 31 décembre 2021.

Or, un appel à projets pour une nouvelle équipe à la tête du NTH8 a été publié il y a quelques semaines, les candidats ont jusqu'au 12 décembre pour y répondre. Ceux qui auront été présélectionnés seront auditionnés en janvier et février pour une mise à disposition pour la nouvelle équipe, au moment de la nouvelle saison, c'est-à-dire au mois de septembre.

Il s'agit de proroger la convention de mise à disposition du NTH8 pour l'équipe des Trois Huit, pour une durée de huit mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin août.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou remarques ? (*Non*)

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur AZCUE, je vous passe la parole sur le rapport 3265.

11. Participation de la ville de Lyon à l'expérimentation API (interface de programmation applicative) meublés. Approbation du projet de convention avec l'État, la Direction Générale des Entreprises (DGE), le Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique (PEReN) et les plateformes intermédiaires de meublés – Autorisation de signer le contrat de responsabilité conjointe avec la DGE et le contrat de sous-traitance avec le PEReN

M. AZCUE.- Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, chers habitantes et habitants du 8^{ème} arrondissement.

J'ai eu l'occasion de préciser à plusieurs reprises les grandes lignes de la politique logement volontariste de la majorité :

- Augmentation de la construction de logements de manière responsable et soutenable, autant écologiquement que socialement ;
- Encadrement des loyers, rénovation énergétique du parc.

J'évoquais alors le travail sur la régulation de la location de courte durée de biens meublés, *via* des plateformes comme Airbnb.

Cette délibération est une première pierre à l'élaboration d'une régulation dans le domaine des données touristiques, tant il est clair

que leur développement a participé de la hausse des loyers que nous connaissons, et qu'il renforce la tension locative.

Le contexte était, lors du précédent mandat, celui d'une politique néolibérale, faisant de l'habitat un produit fiscal, mais également dans la plupart des métropoles du pays. Résultat, la presse s'est émue il y a quelques jours du fait que 3,5% des ménages possèdent la moitié du parc immobilier locatif. Comme sur d'autres sujets, ce modèle est périmé et s'est fracassé sur le mur de la crise COVID.

Pour rappel, Airbnb a supprimé 25% de ses effectifs, et enregistre dans le même temps son meilleur trimestre. Sa capitalisation boursière est de plus de 120 milliards de dollars. L'entreprise se lance, *via* « Destination France » et des investissements à hauteur de 6 M€, dans le tourisme patrimonial en milieu rural en France. Pour être plus clair, il s'agit d'exporter ce modèle néolibéral vers le monde rural. Pas de surprise, donc, en voyant la situation empirer dans différents coins de France, où le mal-logement devient la règle, étant donné que les propriétaires, les fameux « 3,5 % », qui possèdent la moitié du parc locatif, transforment leur appartement en meublé touristique.

Bref, cette politique de gribouille met la pagaille partout, et enrichit quelques-uns au passage. À Lyon, la situation est bien connue, et nous voyons l'exode se poursuivre, celui des familles (plus de 1 000 par an), qui n'arrivent plus à se loger décemment et se font remplacer par les cadres supérieurs dynamiques, qui peuvent payer sans difficulté 1 000 € de loyer TTC pour 60 m².

Les arrondissements de l'hypercentre lyonnais, le 1^{er}, le 2^{ème} et le 5^{ème}, sont particulièrement concernés par la tension dans l'accès au logement. Les meublés dédiés accaparent plus de 1% du parc de logement. Le 8^{ème} n'est pas en reste, avec 65 changements d'usage de logement en meublé depuis 2018, principalement à Monplaisir, Mermoz et Grand Trou.

Nous sommes plus touchés sur l'arrondissement par les

ventes à la découpe, qui est un autre sujet important : un petit promoteur achète une villa de 150 m² à prix d'or, sur Monplaisir, La Plaine, ou Le Bocage, pour la diviser ensuite en tout petits T1 de 25 m², loués à des étudiants pour 500 ou 600 € par mois. Nous travaillons activement avec la Métropole sur ce sujet pour que l'aspect patrimonial, notamment, de ces quartiers reste identique.

Pour revenir au meublé touristique, des règles sont venues restreindre les conditions de ces locations, notamment la loi ELAN de 2018, qui a limité à 120 jours par an la durée de location de leur résidence principale par des particuliers. Afin de veiller au respect de cette règle, a été mise en place l'obligation d'adosser un numéro d'enregistrement à chaque meublé, afin que les communes puissent collecter auprès des plateformes le nombre de jours de location, ainsi que d'autres informations comme le nom du loueur ou l'adresse exacte du bien. Néanmoins, jusqu'en 2021 les plateformes transmettaient de manière parcellaire aux communes leurs informations, dans des formats variés, avec des informations plus ou moins détaillées. Ceci entravait la vérification de la conformité à la loi.

Aussi, à la demande de nombreuses communes d'uniformiser la collecte, le ministère de l'Économie, *via* la DGE, a lancé l'expérimentation d'une interface de collecte, dite « API meublé ». Les objectifs sont triples ;

- Mutualiser l'effort de coaction et d'harmonisation des données ;
- Harmoniser et simplifier les échanges ;
- Accélérer et faciliter la mise à disposition pour les communes de l'information nécessaire à la mise en œuvre de leur politique de logement et de tourisme.

Lyon s'est donc portée volontaire pour cette expérimentation d'une durée de six mois, qui sera suivie à l'échelle nationale par un Comité.

Avec les mouvements de la gauche citoyenne, nous militons à l'échelle nationale pour un encadrement très fort des plateformes, par

exemple en diminuant à 60 nuitées le plafond légal. C'est-à-dire revenir à l'esprit qui prévalait initialement, à savoir la possibilité, pour des particuliers, de louer à l'année une chambre occasionnellement.

Nous vous proposons de donner un avis favorable à cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande de prise de parole de Victoire GOUST.

Mme GOUST.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8^{ème} et chers étudiants.

Au nom de la majorité, quelques mots supplémentaires sur le sujet du meublé de tourisme.

Comme monsieur AZCUÉ vient de le dire, ces meublés, lorsqu'ils occupent des logements dédiés, font non seulement une concurrence déloyale à l'hôtellerie traditionnelle, mais également à la location de longue durée ou à l'achat d'une résidence principale, qui sont pourtant en tension croissante à Lyon. Résultat, un appauvrissement du parc d'habitation, mais surtout un renchérissement des biens, car largement plus rentables comme meublés touristiques comparativement au marché locatif de longue durée.

Comme si cette concurrence inégale n'était pas assez grave, l'article du Nouvel Observateur, mentionné par monsieur AZCUE, rapporte que, loin de l'image d'Épinal du petit retraité qui complète sa retraite en achetant un bien et en touchant les revenus d'un loyer, les biens immobiliers sont dans les mains d'une poignée de privilégiés, soit 3,5% des ménages, qui possèdent au moins cinq appartements, ce qui constitue la moitié du parc locatif. Un premier appartement dans l'hypercentre est rentabilisé en quelques années, et permet d'investir dans un second, puis un troisième, puis un quatrième, tandis que les familles, qui cherchent à se loger à Lyon, ne peuvent plus se permettre que de se loger en périphérie.

Sur notre territoire, un règlement métropolitain avait fixé en 2018 les conditions de changement d'usage des logements en meublés de tourisme, les limites de superficie des logements ainsi que les impératifs de compensation. Loin d'abolir ces inégalités, cette mesure, prise par l'ancienne majorité, a au contraire clarifié et facilité la démarche de changement d'usage avec, à la clé, un doublement des demandes par rapport à l'année précédente. Vu que ces règles n'ont donc pas permis d'enrayer la fraude, la Ville a dû nommer deux agents assermentés pour contrôler le respect de ces règles. Résultat, 218 mises en demeure et un premier jugement en 2020, avec une condamnation à 21 000 € pour « *location frauduleuse sans demande de changement d'usage* ». Dix autres infractions sont en cours de consolidation pour procédure judiciaire. La nouvelle majorité, Ville et Métropole, partage la volonté d'intensifier encore les contrôles et d'établir un règlement encore plus contraignant, à l'image de la politique volontariste menée à Paris.

Paris, justement, en litige avec Airbnb sur ces nouvelles règles qui ont été mises en place, a obtenu gain de cause en septembre 2020 lors d'un arbitrage de la Cour de justice de l'Union européenne, qui a statué que la réglementation applicable à Paris est « *proportionnée à l'objectif poursuivi, claire, objective, non arbitraire et transparente* ». Jugement qui, ensuite, a été confirmé par la Cour de cassation.

Forts de cette jurisprudence, elle conforte notre volonté, de la majorité Ville et Métropole, de restreindre les conditions qui s'appliquent aux meublés touristiques à Lyon, et à en renforcer le contrôle pour éviter les fraudes. Actuellement, un travail est engagé pour pouvoir proposer une évolution de la réglementation en fin d'année 2021, pour une délibération métropolitaine en début 2022.

La présente délibération, c'est un pas intermédiaire dans l'action partenariale entre la Ville, la Métropole et l'État, pour mettre fin aux dérives spéculatives et frauduleuses liées aux meublés de tourisme.

Nous suivrons donc avec attention l'évolution proposée de la réglementation métropolitaine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ou questions ?

Monsieur PELAEZ.

M. PELAEZ.- Chers collègues.

Sur la question des meublés touristiques, nous sommes d'accord avec vous. S'il y a eu des erreurs dans le passé, il faut le reconnaître et objectivement faire en sorte de régler ce problème aujourd'hui. Nous voterons donc cette délibération, cela ne nous pose aucun problème.

Aussi, Monsieur AZCUE, il y a la réalité des paroles et des bons sentiments, et ensuite il y a la réalité des chiffres. Nous ferons l'évaluation à la fin du mandat, car si l'on veut éviter que de plus en plus de gens, comme on le voit, non pas depuis quelques mois, mais depuis quelques années, aillent chercher un logement en périphérie, voire en première ou deuxième couronne de la Métropole, et venir travailler, parce qu'ils n'ont pas d'autre solution, en voiture, il faut faire en sorte qu'il y ait des logements. Car moins on construit, plus il y a une disparité entre l'offre et le besoin, et plus les prix augmentent.

Nous ferons donc le bilan tranquillement à la fin du mandat, car au-delà des bons sentiments et des bonnes paroles, souvent la réalité est plus difficile que cela.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous n'aurons pas d'autre choix que de faire le bilan, au moins sur nos obligations légales en matière de construction de logements sociaux. Mais si vous vous promenez dans le 8^{ème} arrondissement, vous verrez un nombre de lieux croissant, et ce n'est pas fini.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Pour détendre un peu l'atmosphère, Monsieur AZCUÉ si un jour vous croisez M. Jean-Luc MÉLANCHON, pouvez-vous lui recommander de ne pas aller à Marseille sur du Airbnb. En effet, il a été relevé à plusieurs reprises que lorsqu'il se rendait dans sa circonscription à Marseille, c'est à travers ce genre de location.

Mais nous vous soutiendrons dans votre politique.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de ne pas répondre à cette remarque Monsieur AZCUE, personnellement je ne connais pas la vie de Jean-Luc MÉLANCHON, et je me garde bien de savoir où et avec quel moyen il se loge.

Je mets ce rapport au vote ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous passons au volet « Santé », je passe la parole à Christophe LESUEUR pour le rapport 2842.

12. Lyon 8^{ème} – Cession à titre onéreux à BNP Paribas Immobilier Résidentiel d'une partie des lots de copropriété 13 et 72, situés 15 bis avenue Jean Mermoz – EI 08251 – n° inventaire

M. LESUEUR.- Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs.

En 2000, la Ville a acquis des locaux dans un immeuble situé 15 bis avenue Jean Mermoz, avec 166 m² de caves et 415 m² de rez-de-chaussée.

Ces locaux sont occupés par l'antenne CCAS du 8^{ème}

arrondissement, le CCAS étant le Centre Communal Action Social de Lyon, je le précise à l'attention de notre jeune public. La Croix-Rouge est également propriétaire de divers locaux situés au rez-de-chaussée, avec jouissance exclusive de la cour.

Afin de développer son activité sur site, la Croix-Rouge a envisagé un projet immobilier avec le promoteur BNP Immobilier, en vue d'une valorisation du site avec agrandissement des locaux dédiés à son activité. Dans le cadre de la réorganisation du CCAS et de la Croix-Rouge, la Ville de Lyon a accepté un accord de cession, au prix ferme et définitif de 850 000 €, prix admis par la Direction de l'immobilier de l'État.

Je vous demande donc d'adopter cette résolution, je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?

(Non)

Je mets ce rapport au vote ce rapport. Qui est contre ?

(Personne). Qui s'abstient ? *(Personne)*.

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Touria EL GANNOUNI sur le rapport 2785.

13. Lancement de l'opération n°08SEFAMI « Espace familles rez-de-chaussée tour cité Maurice Langlet à Lyon 8^{ème} » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-1, Programme 00001 – 8^{ème} arrondissement

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

L'opération « Espace familles rez-de-chaussée de la tour cité Maurice Langlet à Lyon 8^{ème} » va être lancée.

En parallèle de la construction du nouveau Centre social Gisèle Halimi, qui est ouvert au public depuis le printemps, le projet incluait également la réalisation d'un « Espace familles », qui sera situé au rez-de-chaussée de la tour 106 de la résidence Maurice Langlet, dont GrandLyon Habitat est propriétaire.

Cet espace, à proximité de l'école Jean Giono, au sein de laquelle le centre social Gisèle Halimi organise les accueils périscolaires, nécessite une relation forte avec les familles. Le Centre social est aussi partenaire de la démarche « Cité éducative », conduite dans les quartiers prioritaires du 8^{ème}, dans laquelle sont très impliqués le groupe scolaire Jean Giono et le collège Longchambon.

La résidence Maurice Langlet est sous maîtrise d'œuvre de GrandLyon Habitat. Ainsi, pour permettre la création de cet Espace familles du Centre social Gisèle Halimi, GrandLyon Habitat propose de transformer en locaux associatifs une partie du rez-de-chaussée de la tour 106, grâce à une participation financière de la Ville de Lyon sous la forme d'une subvention d'investissement.

La réalisation de cette opération permettra également de créer un espace d'animation et d'accueil des habitants du quartier concerné par la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée », en remplacement du local commun résidentiel, qui abrite actuellement la Maison du projet Santy-Plaine-Emploi, qui devra être démoli.

Cet Espace familles donnera la possibilité de continuer à créer du lien entre le Centre social, les habitants, les écoles et le projet « Territoire zéro chômeur longue durée ».

Je vous propose donc, chers collègues, d'adopter l'ensemble de cette opération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Merci Madame l'Adjointe pour cette présentation.

Est-ce que vous pouvez nous préciser le calendrier de démolition de l'espace actuel, l'ancien L.C.R, au niveau des tours Santy ? Est-ce que vous confirmez sa démolition ?

Par ailleurs, nous trouvons que c'est une bonne chose que vous ayez poursuivi le travail engagé, notamment à travers la création, je ne sais s'il s'agit d'une antenne ou d'une annexe, je ne sais comment le Centre social le nommera, et gardé une présence socioéducative au cœur du quartier Santy. En espérant également que cet équipement, peut-être en journée, pourra également servir pour l'école Jean Giono, vous l'avez précisé dans votre présentation.

Vous avez également évoqué le partenariat, ou le travail en commun, avec le dispositif « Territoire zéro chômeur longue durée ». Je fais partie de ceux qui pensent que ce n'est pas forcément une bonne idée d'avoir, dans les mêmes locaux, un lieu dédié à la culture, au socioculturel, à un Centre social, et un dispositif dédié proprement à l'emploi. Il y a quelques années nous avons eu les mêmes difficultés, notamment à la MJC Laennec-Mermoz, il avait fallu à l'époque travailler avec diplomatie et beaucoup de temps pour distinguer les deux.

Pour autant, j'ai eu la confirmation, est-ce que vous pouvez me le confirmer Madame, que ce seront deux entrées distinctes et deux locaux distincts, même si c'est dans le même tènement ?

M. LE MAIRE.- Nous n'avions, pour préciser, pas l'intention de revenir sur cette délibération.

D'une part, je précise que je n'ai trouvé aucun financement, à

mon arrivée, pour la création de cette antenne. Je veux bien qu'elle ait été imaginée avant nous, dans tous les cas elle n'était pas financée.

Ensuite, il ne vous aura pas échappé, si vous circulez dans le quartier, que les propriétaires de la résidence des Castors ont gagné leur procès contre la Ville de Lyon, procès intenté avant notre arrivée. Ils ont décidé de fermer et clôturer leur rue, qui permettait jusque-là d'accéder au Centre social Gisèle Halimi depuis la rue Paul Santy.

Nous allons donc dégager un budget significatif pour créer une nouvelle voie de circulation piétonne le long du stade Bavozet, permettant de faire se rejoindre la cité Maurice Langlet et le Centre social Gisèle Halimi, et donc de faire le lien entre cette antenne que nous allons créer et le Centre social.

Je précise que la démolition de l'actuel local, qui héberge notre projet « Territoire zéro chômeur de longue durée », dépend de GrandLyon Habitat et devait normalement intervenir en cette fin d'année. Il est possible que l'on prenne un peu de retard sur la résidentialisation et le démarrage des travaux de consolidation, notamment parce que nous sommes intervenus sur le projet pour faire réviser quelques petits points. Nous avons essayé de préserver un certain nombre d'arbres qu'il était initialement prévu de détruire sur ce tènement, de même le rez-de-chaussée de la tour Maurice Langlet, puisque l'on fait une double opération entre le Territoire zéro chômeur, aura besoin d'une implantation dans ce cœur de quartier, et cette antenne du Centre social. Nous n'avons pas encore les plans sous les yeux, mais il ne s'agit pas de faire faire au Centre social des actions de Territoire zéro chômeur, et inversement, et donc avoir une vision séparée de ces choses.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Puisque l'on parle de logement, des équipements et de location publique sur le secteur, qu'en est-il du local qui

était utilisé à l'époque par Les P'tites Cantines, le Centre social et d'autres associations ? Est-ce que ce local va être fermé dans la même temporalité que les autres, est-ce que les démolitions interviendront dans le même temps ? *Quid* de son utilisation pour le Territoire Zéro chômeur ?

Il y a de nombreuses réflexions, mais il ne faut pas omettre d'utiliser des équipements déjà créés pour pouvoir développer ce petit bout de quartier qu'est la Résidence Maurice Langlet.

M. LE MAIRE.- Monsieur GIRAULT, souhaitez-vous répondre ?

M. GIRAULT.- Effectivement, un certain nombre de projets sont assis sur ce quartier, comme Récup' et Gamelles, qui vont s'implanter sur ce quartier également.

M. LE MAIRE.- Il s'agit du projet que vous connaissez, Monsieur COHADE, de rénovation nouvelle. La grande barre a tout de même vocation à être démolie et détruite, d'où le besoin de relocaliser cette antenne du Centre social dans la cité Maurice Langlet. Ce calendrier nous permet d'anticiper et d'éviter qu'il y ait une rupture de présence sur le quartier. Il nous permet également, au moment où le relogement de la barre en cours sera terminé, de pouvoir la démolir sans avoir un défaut de locaux et en bénéficiant de l'antenne qui sera créée.

Il sera à l'occasion rediscuté plus précisément de tout ceci.

Je vous propose de voter ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à nouveau à Mme EL GANNOUNI pour la délibération 3193.

14. Approbation et autorisation de signature des conventions et des contrats de sous-location d'occupation 2022/2025 de la Ville de Lyon au profit des Centres sociaux, des Maisons des jeunes et de la Culture et des Maisons de l'Enfance de Lyon

Mme EL GANNOUNI.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération a pour objet les conventions d'occupation 2022/2025 entre la Ville de Lyon au profit des Centres sociaux, des MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture) et des Maisons de l'Enfance de Lyon.

Sont concernées dans notre arrondissement l'association de gestion des Centres sociaux Santy et Mermoz, la MJC Laennec-Mermoz, la MJC Monplaisir et la Maison de l'Enfance de Monplaisir.

Afin de leur permettre de continuer à développer leurs projets associatifs d'intérêt général, qui contribuent grandement au renforcement des liens de solidarité et de cohésion sociale, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'approuver ces conventions de mise à disposition des locaux, et de permettre à Monsieur le Maire de signer lesdites conventions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou remarques ? *(Non)*.

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? *(Personne)*. Qui s'abstient ? *(Personne)*.

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous passons au volet « urbanisme et politique de la Ville », Monsieur GIRAULT c'est à vous.

15. Programmation au titre de l'exercice 2021 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise – Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

M. GIRAULT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération porte sur le financement des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Ces équipes sont constituées de directeurs ou de chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, ainsi que de chargés de mission, salariés de la Ville de Lyon.

Elles ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2004/2022.

Il s'agit désormais de compléter le montage financier pour l'année 2021, avec les participations financières de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et de la Métropole de Lyon, qui font parallèlement l'objet d'une délibération au Conseil de métropole.

C'est pourquoi je vous propose d'autoriser et de solliciter les participations financières qui sont inscrites dans les différents tableaux et dont je vous fais grâce de la lecture.

Je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?
(Non).

Je mets ce rapport au vote ce rapport. Qui est contre ?
(Personne). Qui s'abstient ? (Personne).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur LESUEUR, pour le rapport 3263.

16. Lyon 8^{ème} – ZAC Mermoz Sud – Avis de la Ville de Lyon sur l'étude d'impact du projet

M. LESUEUR.- Mesdames, Messieurs.

Je vais faire court, en commençant par un peu d'histoire.

Mermoz Sud est un quartier en pleine mutation à l'entrée Est de Lyon, marqué récemment par l'arrivée de la ligne T6 du tramway.

En décembre 2015, l'ANRU retient le quartier Mermoz Sud comme priorité NPNRU. Ce quartier est composé d'un parc vieillissant de 972 logements sociaux appartenant à GLH, qui a bénéficié d'un projet de renouvellement urbain avec des opérations de démolition/construction et de réhabilitation.

Pour mener à bien ce projet, il avait été décidé de la création d'une ZAC. Les objectifs du projet urbain sont les suivants :

- Ouvrir le quartier ;
- Requalifier les espaces publics ;
- Assurer la continuité urbaine ;
- Diversifier l'habitat ;
- Renouveler l'attractivité du quartier.

La programmation est désormais ventilée comme suit :

- 57 000 m² de logements ;
- 11 000 m² de rez-de-chaussée actifs ;
- 10 700 m² d'équipements publics ;
- 62 000 m² d'espace public, à requalifier en mode doux.

Il y a un an, à la demande de la Métropole, de la Ville de Lyon et de la Mairie du 8^{ème} arrondissement, une nouvelle étude d'impact de la ZAC a été demandée, comme nous souhaitons affirmer nos convictions écologiques.

La Ville prend acte de cette dernière étude, et insiste donc sur les principales mesures suivantes :

- Augmenter les surfaces de pleine terre dans les espaces publics, soit plus de 8 900 m² ;
- Limiter les coupes d'arbres et plantations de 600 arbres d'espèces diversifiées ;
- Accorder une grande place à la biodiversité ;
- Infiltrer sur site les eaux pluviales ;
- Raccorder les bâtiments au réseau de chaleur urbain ;
- Construire et réhabiliter aux normes RE2020.

En vertu du Code de l'environnement de la commune, les autorités environnementales doivent donner leur avis, tout comme la Métropole a sollicité l'avis de la Ville de Lyon, il est donc proposé de donner un avis favorable à cette étude d'impact.

Je vous demande donc d'adopter cette résolution.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ou questions ?

Madame FERRARI.

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci pour cette présentation de cas.

En revanche, nous nous interrogeons, notamment sur l'équipement public, qui devrait sortir de terre. De quoi s'agit-il exactement ? Autrement dit, quand connaîtra-t-on la programmation, ainsi que le *timing* de l'opération ? C'est flou, c'est très opaque, et nous regrettons un manque de visibilité totale, pour nous, les élus, mais surtout pour les habitants.

J'ai vu qu'une réunion publique était prévue vendredi, nous l'avons vu sur les réseaux, et nous sommes ravis d'avoir été invités. Ce

n'est pas le cas, et c'est bien dommage, car cette ZAC est tout de même un projet qui a été porté par l'ancienne majorité. La moindre des choses est donc que l'on puisse être également invités à ce genre de réunion publique.

Nous souhaitons avoir des renseignements sur cet équipement public, et si vous n'avez pas réellement d'idées je vous propose de concerter les habitants, je pense qu'ils en auront.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie beaucoup pour cette proposition.

Il ne vous aura pas échappé ... Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Dans la continuité de l'intervention précédente, notamment de Monsieur l'Adjoint qui est très inquiet pour les arbres du quartier Mermoz, on aimerait aussi que vous puissiez vous préoccuper des humains sur le quartier. Monsieur GIRAULT, notamment, vous avez été interpellé récemment par le Conseil citoyen de Mermoz. Je sais qu'à grand renfort de communication le maire de Lyon les a rencontrés il y a quelque temps, au détour de la pose d'une première pierre. Pour autant, nous sommes particulièrement inquiets de la non-prise en compte des demandes du Conseil citoyen. Certes, il y a le dépôt de cette lettre ouverte qui vous a été faite, à vous également, Monsieur le Maire. Un rassemblement a eu lieu avant l'été, ou pendant l'été, auquel vous étiez présent, des habitants pour protester sur une certaine incompréhension.

Nous vous avons interpellé en vous demandant, peut-être pas de le faire maintenant, compte tenu de l'heure tardive, mais cela pourrait être assez intéressant, au détour d'un vrai CICA, d'organiser une présentation aux habitants du dispositif autour de l'ANRU. Mme FERRARI l'a rappelé, dans le cadre de ce dossier de l'ANRU figurait également un équipement socioculturel que vous avez, à ce jour, supprimé. Nous n'avons donc aucun élément concernant cet équipement sur le quartier Mermoz. Les

habitants n'ont pas non plus de visibilité sur le programme, le planning, ou ce qui va être fait à court et moyen terme.

Nous souhaitons donc, je vous ai proposé un CICA, mais cela peut prendre une autre forme, pouvoir travailler avec tout le monde, pas uniquement avec vos amis, sur le devenir du quartier et sur une véritable concertation, à laquelle nous souhaitons, nous vous l'avons rappelé à plusieurs reprises, être associés, parce que nos groupes politiques représentent aussi des habitants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur GIRAULT.

M. GIRAULT.- J'entends ce que vous dites.

Honnêtement, je n'ai pas à rougir des contacts que j'ai avec les Conseils citoyens. Nous les avons rencontrés pas plus tard que cet après-midi, justement pour évoquer ces projets.

Il me semble que oui, nous travaillons avec de l'humain, il y a donc parfois des frictions, des tensions, cela me semble logique et normal. Ce n'est pas pour autant qu'ils sont méprisés et mis de côté, comme vous semblez le dire.

J'entends ce que vous pouvez dire, laissez-moi finir s'il vous plaît, cela dit je n'entends pas votre discours.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vais reprendre mon échange avec Mme FERRARI, concernant le Pôle, auparavant dénommé « social et culturel », maintenant dénommé « sportif et culturel », et qui était censé regrouper dans un bâtiment unique l'actuelle MJC et l'actuel centre social.

Effectivement, nous faisons un choix différent. Il ne vous a pas échappé, parce que je suis certain que vous connaissez la structure elle-même des investissements liés à l'arrondissement et à ce projet, que

la ligne budgétaire de 8 M€ est toujours d'actualité, et maintenue intégralement. Donc, il n'est pas remis en cause un équipement public supplémentaire sur le quartier.

Pour autant, nous travaillons aux définitions de son programme. Un certain nombre de besoins sont identifiés, je vous en ferai part à la fin du premier trimestre 2022, une fois que nous aurons bouclé les concertations avec les acteurs de terrain, incluant d'ailleurs MJC, Centres sociaux et autres acteurs, avec les associations de quartier entre autres, qui vont nous permettre de finaliser le programme de ce que l'on mettra à l'intérieur de ce Pôle. Ce qui nous permettra de confier aux services des éléments programmatiques pour élaborer les bases, et la suite du processus, liés à la construction de cet équipement.

Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Je me permets de rebondir sur le sujet.

Au sujet de l'étude d'impact, je note un certain nombre de points. Je pense notamment à l'infiltration de l'eau en terre pleine, et à d'autres qui sont simplement la déclinaison de notre PLU-H, il ne faudrait pas l'oublier. Ce ne sont pas de grandes innovations, mais simplement la mise en œuvre de la réglementation actuelle, qui entraîne ces nouvelles propositions.

Pour revenir sur cet équipement, et sur ce qui avait conduit à ce choix d'équipement socioéducatif, c'était le bâtiment de la MJC tel qu'il est. Nous sommes d'accord sur le fait que vous ayez bien mis dans le Plan pluriannuel d'investissement les moyens et les sommes nécessaires pour la construction d'un nouvel équipement. Eu égard à tout cela, qu'en est-il du bâtiment et de l'enveloppe, si j'ose dire, du bâtiment actuel de la MJC, qui présente un certain nombre de petites problématiques, voire de grosses, pourquoi pas ? Mais surtout, il nécessite que l'on s'en occupe, dans une certaine forme d'urgence, étant donné que le projet a complètement changé, et qu'il a vocation à s'inscrire dans une durée plus longue que celle que

nous avons pu imaginer.

Je voulais simplement revenir sur ce point et attirer votre attention dessus, avez-vous pu travailler sur ce dossier ? Et avez-vous commencé à inscrire quelques lignes au budget à venir pour avoir la joie de le voter, si c'est le cas ?

M. LE MAIRE.- Monsieur COHADE, comme j'aimerais ne pas répondre à cette question.

Parce que vous connaissez bien l'état de la MJC, vous savez que son état n'a cessé de se dégrader au fil des ans. Je veux bien que l'on revienne sur le sujet conseil après conseil, mais cela m'oblige à revenir sur le passif de ce bien, qui n'a pas été entretenu correctement, pour se retrouver dans un état aussi désastreux.

M. COHADE.- Il avait vocation à être fermé.

M. LE MAIRE.- Oui, il aura besoin d'une rénovation, c'est une chose certaine. Nous y travaillons, nous y pensons. Dans quel délai, c'est une autre question.

Une fois de plus, je m'interroge toujours sur la capacité à décider de la destruction des bâtiments, et en même temps à investir, dans l'un, le Centre social, 600 000 € de rénovation, et dans l'autre, la MJC, 170 000 € de rénovation de la salle Genton.

Quand on a la volonté de détruire des équipements, on ne dépense pas à l'intérieur de l'investissement en argent public. Encore une fois, un peu de logique. Cela fait partie des éléments qui nous ont conduits à requestionner ce qui était imaginé au départ. Comment expliquer aux habitants et habitantes que leurs contributions pourront partir par pertes et profit, comme cela, parce qu'on a fait des investissements qu'on va mettre à la poubelle deux ans plus tard ?

Nous travaillerons sur la question de la MJC le temps venu, et je vous propose de passer au vote de ce rapport.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

Si vous pouviez être précis, de quel investissement parlez-vous ?

Car, pour ce qui est de la salle Genton, je rappelle que les sièges ont été refaits durant le précédent mandat, mais est-ce qu'il avait été à un moment donné envisagé de détruire cette salle ? C'est un choix politique, qui vous revient. C'est vous qui êtes aux affaires, je vous le rappelle. La salle Genton pouvait tout à fait rester comme elle était.

Lorsque vous évoquez les 500 000 €, je pense que c'est du Centre social Mermoz dont vous parlez. Nous n'avons jamais porté la démolition du Centre social Mermoz. Au contraire, il fallait le maintenir, et maintenir un équipement socioculturel de qualité.

Vous dites que vous allez nous faire de grandes annonces en 2023, mais vous êtes obligé. Au premier trimestre, dans le cadre de l'ANRU vous êtes obligé de respecter les engagements, ce n'est pas un *scoop*.

Nous vous demandons simplement où en sont les choses, quelle est votre décision, ensuite nous écoutons. En effet, une question se pose quant à la MJC Laennec-Mermoz, et une question par rapport à un équipement d'éducation populaire, culturelle, sportif, sur le quartier Mermoz.

Maintenant, vous nous dites que vous ne renoncez pas, que vous avez annoncé le PPI, que vous êtes dessus, c'est très bien. Si vous décidez de revenir sur ce que vous avez dit au moment du vœu du PPI, cela va dans le bon sens. En effet, la création de cet équipement public sur Mermoz ne posait de problème à personne y compris, je le rappelle, à votre majorité actuelle dans le précédent mandat.

Parce que finalement, où étiez-vous ? On ne vous a pas entendu, pendant toutes ces années, dire que la MJC n'était pas en bon état. On ne vous a pas entendu, Monsieur le Maire. Aujourd'hui, vous nous

dites un certain nombre de choses, très bien, maintenant dites-nous clairement comment vous voyez les choses avancer sur le quartier.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je rappelle pour tout le monde ici présent que j'ai été élu maire d'arrondissement le 12 juillet 2020.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur LESUEUR, à nouveau, pour une délibération purement technique.

17. Approbation d'une convention « Pack ADS DEMAT » avec la Métropole de Lyon pour la gestion de certains équipements ou services relatifs à l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme

M. LESUEUR.- Mesdames et Messieurs.

Depuis 2015, la Métropole de Lyon et les communes mettent en commun un outil informatique dénommé « Pack ADS », afin de faciliter l'instruction des dossiers de demande d'autorisation des droits des sols.

Il faut savoir qu'un dossier de demande de permis de construire à Lyon est souvent demandé en 13, voire 15 exemplaires, ce qui fait que certains dossiers pèsent près de 10 kg de papier. Sans compter les pièces complémentaires demandées lors des 6 à 12 mois d'instruction.

Il est donc impératif et important de passer en mode dématérialisé.

Avec la mise en œuvre et l'obligation de la saisine par voie électronique à compter du 1er janvier 2022, l'offre logicielle évolue. Une nouvelle convention a pour projet de définir les modalités de mise en commun de cette nouvelle offre dénommée « Pack ADS DEMAT ». Pour

cela, la Métropole, la Ville de Lyon, ainsi que toutes les communes doivent s'équiper de logiciels et du matériel adéquat.

Toute cette mise en place de matériel et de *process* a un coût, et il a été décidé que les applications auront un coût forfaitaire selon les types de dossiers et de demandes.

C'est donc l'objet de cette convention, qui prendra effet à compter du 1er janvier 2022. Une clause de rencontre permettra de réviser cette tarification afin de l'adapter à l'évolution des logiciels. La mise en œuvre du « Pack ADS DEMAT » se fait progressivement depuis mi-2021, sur certains dossiers pilotes.

Je vous demande donc d'adopter cette résolution, et vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?
(*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Christelle BERTRAND pour la délibération 3271.

18. Lancement de l'opération 60022017 « Cimetières – Réseaux d'eau 2021/2026 » et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012

Mme BERTRAND.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et habitantes.

Nous avons voté le Plan d'équipement pluriannuel cette année, et nous lançons aujourd'hui l'opération de rénovation et de modernisation des réseaux d'eau des cimetières pour ce mandat 2021-

2026. En effet, notre système est tellement vieillissant qu'aujourd'hui trop de frais (jusqu'à un tiers des dépenses) sont imputables à des fuites d'eau.

Pour éviter cette pose de rustines, mais aussi pour préserver notre ressource en eau, qui n'est pas infinie, il nous faut aujourd'hui intervenir et lancer un diagnostic global et un plan d'action pour prioriser et hiérarchiser les travaux, afin d'avoir, dans six ans, un réseau satisfaisant.

Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Pour les dernières délibérations concernant la Voirie, je passe la parole à Valérie ROCH.

19. Évolution tarifaire des cimetières de la Ville de Lyon

Mme ROCH.- En effet, nous allons rester dans le domaine des cimetières.

Le 1er janvier 2021, la loi des Finances a acté la suppression des taxes funéraires perçues par les villes, en l'occurrence la Ville de Lyon, qui entraîne une perte de recette d'environ 220 000 € pour la Ville.

En compensation, nous sommes donc autorisés par l'État à faire évoluer notre grille tarifaire. Ce qui permettra de compenser, en partie seulement, le manque à gagner lié à cette perte de recette.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon aurait pu augmenter uniformément de 13 % l'ensemble des tarifs, pour compenser le manque à gagner, mais nous avons préféré appliquer un arbitrage particulier. Ceci afin d'augmenter les prix, mais de manière raisonnée et dans une logique

solidaire et sociale, la hausse des prix sera en effet très faible pour les concessions de courte durée, avec une hausse inférieure à l'inflation, ce qui permettra aux personnes les plus modestes d'y avoir accès. Cela permettra également de réaliser une économie foncière, pour éviter la saturation. L'idée est d'inciter à ne plus aller vers les concessions de longue durée, pour éviter la saturation des cimetières.

Pour ne pas en arriver là, la hausse des prix se répercutera plus fortement vers les concessions terre de longue durée (+20 %) et perpétuelles (+85 %). Cela doit inciter les familles à choisir les concessions de plus courte durée, sans interdire pour autant les concessions perpétuelles.

Il faut savoir également que les concessions perpétuelles en état d'abandon sont relativement nombreuses, et demandent de mettre en œuvre des procédures qui durent environ trois ans.

L'objectif est donc de ne pas figer la situation foncière, mais que cela puisse bouger de manière plus fluide.

Le produit issu de ce nouveau tarif compenserait, pour un peu plus de la moitié, la perte de la recette induite par la suppression des taxes funéraires décidées par l'État.

Ainsi, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie d'adopter ce projet de délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? (*Non*).

Je passe au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur BÉCART, pour la délibération 3262.

20. Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public

M. BÉCART.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Toute occupation du domaine public est soumise au paiement d'une redevance à la Ville de Lyon.

La présente délibération fixe les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2022. À titre d'information, sur le budget prévisionnel de l'année 2021, les recettes générées par ces redevances étaient estimées à 3,8 M€.

Cette redevance est un levier parmi d'autres pour soutenir la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, un tarif préférentiel est donc proposé pour les occupations liées aux chantiers portant sur des travaux participant à l'amélioration thermique du bâti existant. Les occupations de chantiers liés aux ravalements de façade imposés par la Ville de Lyon bénéficient naturellement aussi de ce tarif préférentiel.

Outre cette grille tarifaire, un certain nombre d'exonérations sont également proposées pour des motifs d'intérêt général, par la présente délibération.

Délibération que je vous propose d'approuver.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame FERRARI.

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous voterons bien sûr cette délibération, mais j'en profite pour vous poser une question, qui n'a pas forcément, j'en suis désolée, de rapport direct, mais qui a pour objet les projets de stationnement, et qui ont trait à l'occupation du domaine public, quoi qu'il en soit.

Nous avons appris que vous souhaitiez en effet supprimer le parking de la Maison de la danse, et potentiellement celui de la Mairie également. Qu'en est-il réellement ? Ces décisions sont-elles définitives ?

Existe-t-il des solutions pour pallier ces suppressions potentielles ? Qu'en est-il également du parking pour les agents de la Mairie ? Sera-t-il également supprimé ?

Nous avons également été interpellés dans le quartier Grand Trou, notamment vers la rue Fonlupt, au sujet du parking, qui devrait également être supprimé. Nous avons été alertés par certains commerçants sur ces questions. Vous savez que ce quartier a connu de nombreuses arrivées de nouveaux habitants, et qu'il en attend encore. Les personnes ont encore besoin de leur voiture, que cela vous plaise ou non, ils en ont besoin pour aller travailler, et ils n'ont pas tous les moyens de se payer un parking dans ce secteur.

Je souhaitais avoir des précisions sur ces points et savoir si tout cela était effectivement réel.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Au sujet du Grand Trou, Monsieur BÉCART, pouvez-vous nous dire un mot ?

M. BÉCART.- Les rumeurs que vous avez entendues sont infondées, tout du moins sur le fond, au moins sur la méthode.

J'agis en totale transparence en tant que référent du Conseil de quartier Grand Trou, avec ses membres. Le sujet de cet espace, aujourd'hui dédié intégralement au stationnement à l'angle de la rue Antoine Fonlupt et de la route de Vienne, a en effet été mis en débat en Conseil de quartier. Si le souhait des habitants était d'aller vers un réaménagement de cet espace, incluant la suppression partielle ou totale du stationnement automobile, je ne serais personne pour m'y opposer.

M. LE MAIRE.- Pour la suite de l'ensemble des questions que vous avez posées, qui effectivement n'ont aucun rapport avec cette délibération, mais peu importe.

Mme FERRARI.- Certes, mais ce sont des sujets importants

de proximité.

M. LE MAIRE.- Je réponds à votre question.

Vous savez que dans notre PPI nous avons acté un budget nécessaire pour le réaménagement du parvis de la Maison de la danse et du devant de la Mairie. Nous avons donc lancé l'opération de réaménagement du parking de la Maison de la danse. Un chef de projet à la Ville de Lyon et à la Direction des espaces verts a été désigné sur cette question. Encore une fois, cela fait partie des projets que l'on pointe dans le cadre du budget participatif, pour pouvoir avoir une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, dont la Maison de la danse. Bien entendu, nous regarderons la question du fonctionnement de la Maison de la danse, du stationnement, des reports possibles en fonction du nombre de places qui seront supprimées, ou pas, etc. C'est une démarche globale sur le sujet, mais nous avons bien à cœur de traiter l'intégralité du sujet en question.

Pour ce qui est du parking des agents, je ne sais pas à quoi vous faites référence, personnellement. Forcément, des choses vont bouger dans ce quartier, notamment parce que nous y avons lancé le plus grand chantier du mandat sur la Ville de Lyon, sur le tènement Kennedy, qui aura un certain nombre d'impacts de fonctionnement sur l'ensemble du quartier. Mais nous tiendrons en début d'année une réunion publique d'information sur l'ensemble de ces changements et de leurs impacts, afin de donner toutes les informations nécessaires et les réponses aux inquiétudes qui sont les vôtres.

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur BÉCART à nouveau pour la délibération 3253.

M. BÉCART.- Cette délibération porte également sur la redevance d'occupation du domaine public, mais pour une occupation de

nature commerciale comme les enseignes, terrasses, étalages, présentoirs, chevalets, mais aussi les stands ambulants, les fêtes foraines, comme la vogue de Monplaisir, les manèges ou encore les cirques.

Du fait de la crise sanitaire, qui a mis à rude épreuve nos commerces de proximité, il est proposé de ne pas augmenter ces tarifs en 2022 et de les reconduire à l'identique de l'année passée.

La seule modification apportée étant la création d'un droit annuel pour les terrasses sur stationnement automobile, destiné à simplifier le processus d'instruction.

Je vous propose donc d'approuver ce droit annuel et cette grille tarifaire par la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?
(*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Pour la dernière délibération, Madame PERRIN, c'est à vous.

21. Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2022

Mme PERRIN.- Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire.

Pour faire suite à la délibération que vient de passer M. BÉCART pour l'approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public, qui faisait état effectivement d'une volonté de ne pas toucher aux tarifs 2022, évidemment à la suite des événements COVID, je vous présente cette délibération, qui concerne les marchés forains.

Ils sont un élément majeur du tissu commercial lyonnais. On

en compte 77 sur la ville et 6 pour notre arrondissement. Les tarifs des droits de place sont acquittés par les commerçants des marchés et fixés en Conseil municipal depuis mars 2015. Il avait été décidé qu'une hausse annuelle de 2 % serait fixée sur le montant des abonnements sur les marchés, jusqu'au 1er janvier 2020. En 2021, il a été décidé de reconduire ces tarifs 2020, en raison notamment de la situation sanitaire.

Pour l'année 2022, étant donné que nous n'avons pas observé d'amélioration sur l'année 2020, nous vous proposons de reconduire ces tarifs 2021, selon la grille tarifaire qui a été mise à votre disposition dans la délibération. Je me propose de vous éviter cette lecture de tableau quelque peu fastidieuse, et de procéder directement au vote de la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?

Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Je souhaiterais avoir une rapide explication concernant les marchés à abonnement hebdomadaire, pour lesquels on peut noter des prix qui varient du simple au triple. Je pense notamment au coût d'installation pour le marché des États-Unis. Est-ce une faute de frappe, ou une volonté, par l'application de cette nouvelle grille tarifaire, de faire évoluer le type de commerce que l'on va retrouver sur ce marché ?

Je pense avoir la bonne lecture.

M. LE MAIRE.- N'ayant pas la réponse précise à cette question, Madame PERRIN ?

Mme PERRIN.- Effectivement, je me permettrai de reporter ma réponse et de revenir vers vous lors d'un prochain Conseil d'arrondissement.

M. LE MAIRE.- Voire avant.

Mme PERRIN.- Voire avant, effectivement.

M. LE MAIRE.- Si toute fois il y avait une erreur dans la délibération, nous reviendrions dessus au PV de la prochaine séance. Mais nous devons regarder puisque c'est un détail que l'on ne maîtrise pas.

M. COHADE.- C'est bien dommage, parce qu'on aurait pu justement y voir une vraie action politique, et un vrai acte politique, sur la façon dont le travail est engagé sur ce marché, et l'on aurait pu utiliser ce levier pour arriver à un certain nombre de freins.

M. LE MAIRE.- Le travail engagé sur ce marché est complexe et long.

Mme PERRIN.- Je rappelle que nous sommes actuellement en période de refonte du relèvement du marché, et cette donnée est également en cours de révision.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous en avons terminé avec notre ordre du jour.

Nous nous retrouverons ici, je l'espère, si les conditions sanitaires le permettent, ce qui pour le moment est loin d'être acquis, le 18 janvier 2022, à 19 heures. Soit en présentiel, soit en distanciel. Je vais vous passer la parole, Monsieur LEVY.

Je veux remercier tous nos jeunes spectateurs qui ont tenu la distance sur l'ensemble ce Conseil, Monsieur LEVY je vous passe la parole, encore quelques secondes de calme s'il vous plaît.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, nous vous avons posé la question d'une diffusion sur les réseaux sociaux, ou en direct, du Conseil d'arrondissement, de manière que les habitants puissent y suivre nos débats et vos réponses à nos questions.

Avez-vous prévu de remettre en place cet outil, peut-être pour le prochain Conseil d'arrondissement ?

Je vous remercie.

Mme ROCH.- Merci d'avoir posé cette question.

C'est en cours de réflexion, effectivement, nous sommes sur le point de pouvoir vous donner une réponse.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous souhaite une bonne fin de soirée, une bonne fin d'année, et nous nous retrouverons au mois de janvier.

Merci à toutes et à tous.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 heures 17).